

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 5 mai 2025**DÉLIBÉRATION n°2025-33**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 5 mai 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 25 avril 2025.

Point de l'ordre du jour :

4.1. Propositions de la commission des moyens du 25 avril 2025,

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis de la commission des moyens du 25 avril 2025,

Exposé de la décision :

Outre le débat d'orientation budgétaire, le conseil d'administration doit également approuver les autres propositions examinées par la commission des moyens du 25 avril 2025.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation des propositions de la commission des moyens du 25 avril 2025 conformément aux avis et pièces joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 32
Membres présents : 25	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 7	Votes exprimés : 32
Total des membres présents et représentés : 32	Majorité requise : 17
	Pour : 32
	Contre : 0

Pièces jointes :

- avis et pièces de la commission des moyens.

Fait à Tours,

Commission des moyens du 25 avril 2025

Conseil d'administration du 5 mai 2025

Avis N°2025_14

Objet : Exécution du budget provisoire 2025

Références :

Article 17 du décret N°2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des EPSCP

Article 176 du décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Liste d'opérations de dépenses et de recettes validées par la tutelle pour les mois de janvier et février 2025

Liste des dépenses et recettes exécutées jusqu'au 20 janvier 2025

Exposé de la décision :

Vote les éléments d'exécution budgétaire suivants pour la période du 1er au 20 janvier 2025 :

- 67 205 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 1 983 € personnel ;
 - 65 222 € fonctionnement ;
 - 0 € intervention ;
 - 0 € investissement.
- 187 360 € de crédits de paiement dont :
 - 1 983 € personnel ;
 - 185 377 € fonctionnement ;
 - 0 € intervention ;
 - 0 € investissement.
- 45 854 399 € de recettes.

Proposition(s) de décision soumise à la commission :

Validation des éléments d'exécution budgétaire du budget provisoire 2025.

Avis de la commission :

Approbation à l'unanimité

Budget provisoire

Liste des dépenses et recettes strictements nécessaires (pour les mois de janvier et février 2025) soumises à autorisation de la tutelle

Liste des dépenses nécessaires					Réalisation	
Enveloppes	Dépenses du mois de janvier 2025	AE (Autorisations d'engagement)	CP (Crédits de paiement)	Observations éventuelles	AE exécutées jusqu'au 20 janvier 2025	CP exécutés jusqu'au 20 janvier 2025
Enveloppe Personnel	Titulaires + CDI	13 340 000	13 340 000	sur base ventilation DRH et plan de trésorerie du BI 2025	1 983	1 983
	CDD	2 660 000	2 660 000	sur base ventilation DRH et plan de trésorerie du BI 2025		
	Vacataires	750 000	750 000	sur base ventilation DRH et plan de trésorerie du BI 2025		
	Hors PAF	45 000	45 000	sur base ventilation DRH et plan de trésorerie du BI 2025		
Enveloppe Fonctionnement	Fluides	600 000	600 000	sur base réalisé 2024 + nouvelles dépenses prévisionnelles 2025	10 640	46 505
	Maintenances	230 000	230 000	sur base réalisé 2024	1 187	13 662
	Fonctionnement fléché					
	Autres (abonnements, téléphone etc..)	670 000	1 370 000	sur base plan de trésorerie du BI 2025 (dont 700 000 de restes à payer)	53 395	125 210
Enveloppe Investissement	Indiquer les numéros d'opération (uniquement les opérations déjà lancées)					
	Opération extension de l'EPU (G_EPUE_F1)		1 649 815	selon échéancier DAJP-STI et plan de trésorerie		
	Opération Q_PVOL_01 panneaux photovoltaïques		13 500	selon échéancier DAJP-STI		
	Opération Q_PLUM_01 Plan de mobilité		-	selon échéancier DAJP-STI		
	Opération Q_ADAP_02 Agenda accessibilité programmée		9 000	selon échéancier DAJP-STI		
	Opération Q_DATA_01 Travaux Datacentre		2 500	selon échéancier DAJP-STI		
	Opération Q_P348_01 Travaux rénovation énergétique		35 000	selon échéancier DAJP-STI		
	Total janvier 2025	18 295 000	20 704 815		67 205	187 360
Enveloppes	Dépenses du mois de février 2025	AE (Autorisations d'engagement)	CP (Crédits de paiement)	Observations éventuelles	AE exécutées jusqu'au 20 janvier 2025	CP exécutés jusqu'au 20 janvier 2025
Enveloppe Personnel	Titulaires + CDI	13 340 000	13 340 000	sur base ventilation DRH et plan de trésorerie du BI 2025	/	/
	CDD	2 660 000	2 660 000	sur base ventilation DRH et plan de trésorerie du BI 2025		
	Vacataires	550 000	550 000	sur base ventilation DRH et plan de trésorerie du BI 2025		
	Hors PAF	45 000	45 000	sur base ventilation DRH et plan de trésorerie du BI 2025		
Enveloppe Fonctionnement	Fluides	600 000	740 000	sur base réalisé 2024		
	Maintenances	270 000	270 000	sur base réalisé 2024		
	Fonctionnement fléché					
	Autres (abonnements, téléphone etc..)	1 640 000	1 990 000	sur base plan de trésorerie du BI 2025 (dont 350 000 € de restes à payer)		
Enveloppe Investissement	Indiquer les numéros d'opération (uniquement les opérations déjà lancées)					
	Opération extension de l'EPU (G_EPUE_F1)		1 939 147	selon échéancier DAJP-STI et plan de trésorerie		
	Opération Q_PVOL_01 panneaux photovoltaïques		8 450	selon échéancier DAJP-STI		
	Opération Q_PLUM_01 Plan de mobilité		39 350	selon échéancier DAJP-STI		
	Opération Q_ADAP_02 Agenda accessibilité programmée		9 000	selon échéancier DAJP-STI		
	Opération Q_DATA_01 Travaux Datacentre		47 500	selon échéancier DAJP-STI		
	Opération Q_P348_01 Travaux rénovation énergétique		71 000	selon échéancier DAJP-STI		
	Total février 2025	19 105 000	21 709 447		-	-

Liste des recettes nécessaires					Réalisation
Enveloppes	Recettes du mois de janvier 2025		RE (Recettes encaissable)	Observations éventuelles	RE exécutées jusqu'au 20 janvier 2025
Enveloppe Personnel	SCSP - Part masse salariale		41 980 000	sur base plan de trésorerie du BI 2025	41 980 000
Enveloppe Fonctionnement	SCSP - Part fonctionnement		4 020 000	sur base plan de trésorerie du BI 2025	3 874 399
	Autres financements de l'Etat		50 000	sur base plan de trésorerie du BI 2025	
	Autres financements publics		1 500 000	sur base plan de trésorerie du BI 2025	
	Recettes propres		700 000	sur base plan de trésorerie du BI 2025	
Enveloppe Investissement					
	Total janvier 2025	-	48 250 000		45 854 399
Enveloppes	Recettes du mois de février 2025		RE (Recettes encaissable)	Observations éventuelles	RE exécutées jusqu'au 20 janvier 2025
Enveloppe Personnel					/
Enveloppe Fonctionnement	Autres financements de l'Etat		10 000	sur base plan de trésorerie du BI 2025	
	Autres financements publics		1 500 000	sur base plan de trésorerie du BI 2025	
	Recettes propres		1 040 000	sur base plan de trésorerie du BI 2025	
	Fiscalité affectée (CVEC)		1 100 000	sur base plan de trésorerie du BI 2025	
Enveloppe Investissement					
	Total février 2025	-	3 650 000		-

Commission des moyens du 25 avril 2025

Conseil d'administration du 5 mai 2025

Avis N°2025_09

Adhésions de l'université à des organismes partenaires

Références :

Pièce 05 – Tableau de recensement des adhésions 2025 > 3 500€

Exposé de la décision :

Les adhésions à des personnes morales dont le montant de l'adhésion annuelle est supérieur à 3 500 € (limite de la délégation actuelle du président) doivent être approuvées par le Conseil d'administration.

La présente délibération a pour objet de présenter les adhésions pour en permettre le paiement.

Proposition d'avis de la commission :

Avis favorable de la commission pour l'adhésion en 2025 à l'organisme qui figure dans le tableau joint jusqu'au terme du mandat du Président de l'université, sous réserve que le montant de ladite adhésion annuelle n'augmente pas de plus de dix pour cent par rapport au montant approuvé par le Conseil d'administration.

Avis de la commission :

Approbation à l'unanimité

Adhésions de l'université de Tours <i>(depuis la délibération 2022-038 du Conseil d'administration du 4 avril 2022)</i>					Adhésion 2025		
Demandeur	Nom de l'organisme	N° fournisseur SIFAC	Montant de l'adhésion	Année de validation de l'adhésion précédente	Montant	Date CM *	Date CA
EPU	CGE	933	3 934 €	2022	6 000 €	25/04/2025	05/05/2025
FOCAL	France Université Numérique	27643	5 000 €	2024	5 000 €	25/04/2025	05/05/2025
IAE	IAE France	207	9 000 €	2024	9 000 €	25/04/2025	05/05/2025
IUT Tours	Association des directeurs d'IUT (ADUIT)	679	6 985 €	2022	8 000 €	25/04/2025	05/05/2025
Sciences et Techniques	Association Réseau Figure	42212	5 625 €	2024	5 625 €	25/04/2025	05/05/2025
Services centraux - Présidence	CONFERENCE DES PRESIDENTS UNIVERSITE	4504	20 000 €	2022	21 000 €	25/04/2025	05/05/2025
Services centraux - Présidence	AGENCE UNIVERSITAIRE DE FRANCOPHONIE	13962	4 000 €	2022	3 200 €	25/04/2025	05/05/2025
Services centraux - DSI	ESUP Portail	8606	5 040 €	2022	4 200 €	25/04/2025	05/05/2025
Services centraux - SEF	Fondation partenariale UVED	38351	4 000 €	2022	4 000 €	25/04/2025	05/05/2025
Services centraux - DRI	European University Association 2024	1605	5 392 €	2024	5 500 €	25/04/2025	05/05/2025

(*) Avis favorable de la commission pour l'adhésion en 2025 à l'organisme qui figure dans le tableau jusqu'au terme du mandat du Président de l'université, sous réserve que le montant de ladite adhésion annuelle n'augmente pas de plus de dix pour cent par rapport au montant approuvé par le Conseil d'administration.

Commission des moyens du 25 avril 2025**Conseil d'administration du 5 mai 2025**

Avis N°2025_10

Objet : Mise à jour du tableau des modalités de remboursement des frais d'hébergement, de repas et de transport à la suite du décret N°2024-746 du 6 juillet 2024 et proposition d'un modèle d'état de frais.

Références :

- Décret N°2024-746 du 6 juillet 2024 – Pièce 07
- Note interne de la DAF du 12 novembre 2024 – Pièce 08
- Tableau récapitulatif – Pièce 09
- Modèle d'état de frais– Pièce 10

Exposé de la décision :

Il est proposé la mise à jour du tableau récapitulatif des modalités de remboursement des frais d'hébergement, de repas et de transport et la mise en place d'un état de frais pour une meilleure application des nouvelles dispositions du décret.

Propositions de décision soumise à la commission :

Avis favorable sur la mise à jour du tableau récapitulatif des modalités de remboursement des frais d'hébergement, de repas et de transport, et sur l'utilisation d'un modèle d'état de frais. Ce modèle pourra évoluer en fonction des besoins liés à son utilisation.

Avis de la commission :

Approbation à l'unanimité

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

Décret n° 2024-746 du 6 juillet 2024 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat

NOR : TFPF2418093D

Publics concernés : personnels civils à la charge des budgets des services de l'Etat et des établissements publics nationaux à caractère administratif, ainsi que des établissements publics locaux d'enseignement, des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des établissements publics à caractère scientifique et technologique.

Objet : allègement et simplification de la communication des pièces justificatives afférentes aux frais de déplacement avancés par les agents publics.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur au lendemain de sa publication.

Notice : allègement et simplification de la communication des pièces justificatives afférentes aux frais de déplacements temporaires avancés par les agents publics en France et à l'étranger. Le présent décret prévoit le principe général de non-conservation des pièces justificatives des frais de repas, sauf dérogations éventuellement prévues par arrêté ministériel. Il précise également que les pièces justificatives d'hébergement doivent être conservées par l'agent pendant un an et transmises à l'ordonnateur en cas de demande expresse. Un arrêté ministériel peut prévoir l'absence de conservation des pièces justificatives d'hébergement pour les missions à l'étranger.

Références : le texte modifié par le présent décret peut être consulté, dans sa rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la transformation et de la fonction publiques,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 20, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret modifié n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Décète :

Art. 1^{er}. – I. – Au premier alinéa de l'article 3 du décret 3 juillet 2006 susvisé, les mots : « , sous réserve de pouvoir justifier du paiement auprès du seul ordonnateur » sont supprimés.

II. – L'article 11-1 du décret 3 juillet 2006 est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa, les mots : « Les justificatifs de paiement des frais de déplacement temporaires prévus au présent décret sont communiqués par l'agent au seul ordonnateur qui en assure le contrôle. Ils » sont remplacés par les mots : « Pour le remboursement des frais occasionnés par les déplacements temporaires, l'agent communique selon les conditions fixées par le présent article les justificatifs de paiement au seul ordonnateur qui en assure le contrôle. Ces justificatifs » ;

2° Le deuxième alinéa est remplacé par trois alinéas ainsi rédigés :

« L'agent conserve les pièces justificatives relatives aux frais et taxes d'hébergement pendant un an et les communique à l'ordonnateur en cas de demande expresse. Par dérogation, un arrêté ministériel peut prévoir que ces pièces justificatives ne sont pas conservées ni communiquées pour les missions à l'étranger.

« L'agent ne conserve pas les pièces justificatives de repas. Par dérogation, un arrêté ministériel peut fixer les conditions pour lesquelles la conservation de ces pièces justificatives de paiement est nécessaire jusqu'au remboursement. Elles peuvent alors être communiquées sur demande expresse de l'ordonnateur.

« Pour les frais afférents à la mission qui ne sont pas des frais d'hébergement ni de repas, l'agent conserve les pièces justificatives jusqu'à leur remboursement lorsque le montant total de ces frais ne dépasse pas un seuil fixé par arrêté des ministres chargés du budget et de la fonction publique. Il communique ces pièces justificatives à

l'ordonnateur en cas de demande expresse. Au-delà de ce seuil, la communication de ces pièces justificatives est obligatoire. »

Art. 2. – Le présent décret entre en vigueur au lendemain de sa publication.

Art. 3. – Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le ministre de l'intérieur et des outre-mer, le ministre du travail, de la santé et des solidarités, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, le ministre de la culture, le ministre des armées, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, le ministre de la transition écologique et la cohésion des territoires, le ministre de la transformation et de la fonction publiques, le ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 juillet 2024.

GABRIEL ATTAL

Par le Premier ministre :

*Le ministre de la transformation
et de la fonction publiques,*
STANISLAS GUERINI

*Le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,*
BRUNO LE MAIRE

*Le ministre de l'intérieur
et des outre-mer,*
GÉRALD DARMANIN

*Le ministre du travail,
de la santé et des solidarités,*
CATHERINE VAUTRIN

*Le ministre de l'éducation nationale
et de la jeunesse,*
NICOLE BELLOUBET

*Le ministre de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire,*
MARC FESNEAU

Le ministre de la culture,
RACHIDA DATI

Le ministre des armées,
SÉBASTIEN LECORNU

*Le garde des sceaux,
ministre de la justice,*
ÉRIC DUPOND-MORETTI

*Le ministre de l'Europe
et des affaires étrangères,*
STÉPHANE SÉJOURNÉ

*Le ministre de la transition écologique
et de la cohésion des territoires,*
CHRISTOPHE BÉCHU

*Le ministre des sports
et des jeux Olympiques et Paralympiques,*
AMÉLIE OUDÉA-CASTÉRA

*Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,*
SYLVIE RETAILLEAU

Tours, le 12/11/2024

Note**A**

Mmes et MM. les Responsables
Administratifs,
Mmes et MM. Les Responsables des
antennes financières
S/C DGS



Objet : actualisation des modalités de remboursement des frais de déplacements

Référence : décret N°2024-746 du 06/07/2024 modifiant le décret N°2006-781 du 03/07/2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat

Le décret référencé ci-dessus apporte de nouvelles modalités sur la conservation et la communication des pièces justificatives afférentes aux frais de déplacements temporaires avancés par les agents publics en France et à l'étranger.

Cette présente note vise à déterminer les règles qu'il convient d'appliquer à l'Université de Tours selon la nature des dépenses concernées. Elle actualise par conséquent la note de la Direction des Affaires Financières du 24 juillet 2019.

1 – Le principe :

Un allègement et une simplification de la conservation et de la communication des pièces justificatives des frais de déplacements temporaires sont désormais applicables lorsque les agents les prennent en charge préalablement à leur remboursement.

Pour rappel, ces frais concernent :

- Les repas ;
- L'hébergement et les taxes associées ;
- Les frais annexes (métro, tramway, bus, péage, parking, ...).

Sauf dérogations éventuellement prévues par arrêté ministériel, le décret prévoit le principe général de non-conservation des pièces justificatives des frais de repas et la conservation pendant un an des pièces justificatives d'hébergement. Ces dernières doivent être transmises à l'ordonnateur en cas de demande expresse. Quant aux frais annexes, un seuil de 30 € détermine la transmission obligatoire ou non des justificatifs de paiement.

Afin de mieux cerner les différentes situations, une synthèse sur les modalités de remboursement des frais de déplacements est présentée ci-après.

2 - Les modalités :

Il vous est présenté ci-dessous les règles définies selon la nature des frais en matière de conservation et communication des pièces justificatives ainsi que leur remboursement.

Nature des dépenses	Conservation des pièces justificatives	Communication des pièces justificatives	Remboursement
Repas	Pas de conservation.	Pas de communication.	Forfaitaire 20 € par repas.
Hébergement et taxes associées	Conservation pendant un an.	Sur demande expresse de l'ordonnateur.	Non concerné en passant par le marché public en cours qu'il convient de privilégier . Dans le cas contraire, remboursement forfaitaire selon les plafonds réglementaire.
Frais annexes	Conservation jusqu'au remboursement.	Sur demande expresse de l'ordonnateur. Au-delà de 30€ , la communication des pièces justificatives est obligatoire .	Remboursement sur frais réels .

Dans un souci de bonne gestion financière, l'ordonnateur se réserve le droit d'appliquer une demande expresse de communication de pièces justificatives pour les cas explicités ci-dessus et de faire remplir par un.e agent.e un état de frais de retour de missions.

Les autres points de la délibération du 18 décembre 2023 des notes précédentes de la Direction des Affaires Financières des 14 mars et 24 juillet 2019 restent inchangés.

Le directeur des affaires financières,



Yoann Canoy

RAPPELS : PRIORITÉ AU MARCHÉ EN COURS

Tout agent envoyé en mission doit impérativement être en possession d'une autorisation de déplacement individuelle et nominative signée par le supérieur hiérarchique.

Nouveau : **ÉTAT DE FRAIS** à compléter et à signer par le missionnaire pour chaque déplacement dans les 15 jours suivant le retour du déplacement - modèle à utiliser [sous Adobe Acrobat](#) : **ÉTAT DE FRAIS**

	DÉCLENCHEMENT	CONDITIONS ET LIQUIDATION DES FRAIS		Pièces justificatives	
		PERSONNELS DE L'UNIVERSITÉ ETUDIANTS DANS LE CADRE DU CURSUS PÉDAGOGIQUE ou Membre élu d'une commission de l'établissement STAGIAIRES de l'université de Tours	INVITÉS Français ou Etrangers à des programmes de recherche INTERVENANTS EXTERIEURS OCCASIONNELS: - Experts - Membres de jury - Membres d'organisme consultatif (Chercheurs, étudiants, autres personnalités)	Conservation par le missionnaire	Communication
F r a n c e m é t r o p o l i t a i n e	REPAS Frais de restauration pris en charge si absence entre 12h et 14h et/ou entre 18h et 21h	Remboursement au forfait réglementaire, lorsque le missionnaire précise qu'il acquitte ces frais de mission : 20 €(2) ou 10 €(3) si repas pris dans un restaurant administratif ou assimilé.	Remboursement au forfait réglementaire, lorsque le missionnaire précise qu'il acquitte ces frais de mission : 20 €(2) ou 10 €(3) si repas pris dans un restaurant administratif ou assimilé. Cas exceptionnel : sur décision de l'ordonnateur habilité, sur justificatif dans la limite de 150% du forfait réglementaire	Pas de conservation	Pas de communication
	HEBERGEMENT ET TAXES ASSOCIÉES Frais d'hébergement pris en charge si l'agent a été absent entre 0h00 et 5h00 La commune prise en compte est la commune dans laquelle se déroule la mission	Il convient de privilégier le marché public en cours. Dans le cas contraire pour le montant forfaitaire de : 90€(2) pour la France métropolitaine - par dérogation (4) 120€ communes de la métropole du Grand Paris et commune dont la population légale est égale ou supérieure à 200 000 habitants 150€ commune de Paris Les montants sont portés à 150 €(2) pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite	Il convient de privilégier le marché public en cours. Dans le cas contraire pour le montant forfaitaire de : 90€(2) pour la France métropolitaine - par dérogation (4) 120€ communes de la métropole du Grand Paris et commune dont la population légale est égale ou supérieure à 200 000 habitants 150€ commune de Paris Les montants sont portés à 150 €(2) pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite Cas exceptionnel : sur décision de l'ordonnateur habilité, sur justificatif dans la limite de 150% du forfait réglementaire	Conservation pendant 1 an	Sur demande expresse de l'ordonnateur
	Déplacement à l'intérieur de la commune de résidence administrative et de la résidence familiale (Constitue une seule et même commune, toute commune et les communes limitrophes desservies par des moyens de transports public de voyageurs)	L'université met à disposition des agents des véhicules de service, des vélos et des cartes ou tickets de transport en commun Fil Bleu Aucun remboursement de transport ne sera pris en charge <i>NB : Assurance véhicule personnel - l'agent doit avoir souscrit l'option d'assurance dans le cas de déplacements professionnels</i> <i>Ce point sera révisé d'ici la fin de l'année 2025</i>	Aucun remboursement de transport ne sera pris en charge au départ de la résidence administrative.		
	DÉPLACEMENT HORS DE LA COMMUNE DE LA RESIDENCE ADMINISTRATIVE Transport en commun (train, avion, bus, métro)	Remboursement aux frais réels Train : seconde classe obligatoire, première classe sous conditions et décision de l'ordonnateur habilité Avion : Compagnie Low cost sur les lignes desservies, classe économique		Conservation jusqu'au remboursement	Jusqu'à 30 € : sur demande expresse de l'ordonnateur au-delà de 30€ : communication des pièces justificatives obligatoires
	DÉPLACEMENT HORS DE LA RESIDENCE ADMINISTRATIVE Véhicule terrestre à moteur (VTM)	Sur autorisation expresse du chef de service : - voiture personnelle - véhicule administratif - taxi - location de véhicule Taxi ou location selon le moindre coût : - en l'absence de transport en commun, - si transport de bagages spécifiques, - si contraintes horaires, - pour la sécurité du voyageur pour les trajets entre 23h et 7h Péage et Parc de Stationnement		Conservation jusqu'au remboursement	Jusqu'à 30 € : sur demande expresse de l'ordonnateur au-delà de 30€ : communication des pièces justificatives obligatoires
	Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte et Saint-Pierre- et-Miquelon, Saint Barthélemy, Saint Martin	HEBERGEMENT ET TAXES ASSOCIÉES Frais d'hébergement pris en charge si l'agent a été absent entre 0h00 et 5h00 La commune prise en compte est la commune dans laquelle se déroule la mission	Repas : Remboursement au forfait réglementaire 20 €(2) sur justificatif lorsque le missionnaire précise qu'il acquitte ces frais de mission Remboursement au forfait réglementaire de 120 € (2), lorsque le missionnaire précise qu'il acquitte ces frais de mission Ce montant est porté à 150 € pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite		Conservation pendant 1 an
Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie Française	HEBERGEMENT ET TAXES ASSOCIÉES Frais d'hébergement pris en charge si l'agent a été absent entre 0h00 et 5h00 La commune prise en compte est la commune dans laquelle se déroule la mission	Repas : Remboursement au forfait réglementaire 24 € (2) sur justificatif lorsque le missionnaire précise qu'il acquitte ces frais de mission Remboursement au forfait réglementaire de 120 € (2), lorsque le missionnaire précise qu'il acquitte ces frais de mission Ce montant est porté à 150 € pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite		Conservation pendant 1 an	Sur demande expresse de l'ordonnateur
É t r a n g e r	INDEMNITÉS JOURNALIÈRES (Per Diem) le nombre de per diem correspond au nombre de nuitées	Remboursement au per diem (hébergement + repas + transport en commun sur la ville d'hébergement) Abattement forfaitaire du per diem selon les dispositions prévues au décret : Si la personne est logée gratuitement, réduction de 65 % du taux de l'indemnité. Si la personne est nourrie gratuitement aux repas du midi et du soir, réduction de 35% du taux de l'indemnité. Si la personne est nourrie gratuitement à l'un des repas du midi ou du soir, réduction de 17,5%.		Conservation pendant 1 an	Sur demande expresse de l'ordonnateur
	TRANSPORT transports en commun hors de la ville d'hébergement, taxi, location véhicule, péage		Aux frais réels	Conservation jusqu'au remboursement	Jusqu'à 30 € : sur demande expresse de l'ordonnateur au-delà de 30€ : communication des pièces justificatives obligatoires
	Régime spécifique ERASMUS STA/STT	Remboursement au forfait erasmus (repas + hébergement + transport) Cas exceptionnel : sur décision de la DRI remboursement des frais en application du régime indemnitaire des déplacements à l'étranger de l'établissement		Conservation pendant 1 an	Sur demande expresse de l'ordonnateur
AVANCES autorisées sur demande		En France : limité à 75 % des sommes présumées dues à la fin du déplacement ou en fin de mois, selon le cas. Leur montant est précompté sur le mandat émis à la fin du déplacement à l'appui duquel doivent être produits les états de frais. A l'étranger : le taux de l'avance peut être porté à 100 % des sommes présumées dues au titre des indemnités forfaitaires journalières.			

(1) Les conventions spécifiques ne doivent pas conduire à un remboursement moindre que les dispositions générales ci-dessus
(2) Les montants résultent de l'application des décrets et arrêtés en vigueur. Actuellement : décret n° 2019-139 du 26 février 2019 et l'arrêté du 20 septembre 2023
(3) Circulaire 2015-228 du 13/01/2016 "Indemnité forfaitaire de repas allouée à l'occasion d'une mission est réduite de moitié lorsque l'agent a effectivement pris un repas dans un restaurant administratif ou assimilé."
(4) Dérogation par décision du CA du 20/11/2023

Code général de la fonction publique : article L723-1	https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044424705
Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006	fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels
Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012	relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Décret n° 2016-1955 du 28 décembre 2016	portant application des dispositions des articles L.121-3 et L.130-9 du code de la route (dénonciation amendes)
Décret n° 2019-139 du 26 février 2019	modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006
Décret n° 2023-385 du 22 mai 2023	précisant les conditions d'application de l'interdiction des services réguliers de transport aérien public de passagers intérieurs dont le trajet est également assuré par voie ferrée en moins de deux heures trente
Décret n° 2024-746 du 6 juillet 2024	modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat
Arrêté du 7 octobre 2015	relatif aux conditions d'établissement, de conservation et de transmission sous forme dématérialisée des documents et pièces justificatives des opérations des organismes publics pris en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012
Arrêté du 12 juillet 2018	modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission dans le cas de déplacements à l'étranger
Arrêté du 26 février 2019	fixant le taux des indemnités de mission en France
Arrêté du 26 février 2019	fixant le taux des indemnités kilométriques ;
Arrêté du 14 mars 2022	modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat
Arrêté du 26 avril 2022	modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat
Arrêté du 26 avril 2023	modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat
Arrêté du 20 septembre 2023	modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat
Arrêté du 20 février 2024	modifiant l'arrêté du 5 mai 2021 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des organismes soumis au titre III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

- Instruction n° 09-023-M9 du 8 octobre 2009 concernant les avances sur déplacements ;
- Instruction comptable commune du 14/12/2020, BOFIP-GCP-20-0010 ;
- Circulaire du MESR du 23 février 2024 relative à la prise en charge des frais de mission des membres du Conseil National des Universités.

[- Circulaire n° 2015-228 du 13-1-2016](#)

Commission des moyens du 25 avril 2025

Conseil d'administration du 5 mai 2025

Avis N°2025_11

Objet : Tarifs DUCG/DCG et DUSCG

Références :

Pièce 12 – Délibération N°3 du Conseil de l'IUT de Tours du 25/02/2025

Exposé de la décision :

La création d'un nouveau groupe issu de stagiaires ayant un BUT GEA, la proposition de tarifs à la carte pour attirer un nouveau public et la suppression des tarifs horaires, ont rendu nécessaire la révision des tarifs du Diplôme universitaire de Comptabilité et de Gestion (DUCG) / préparation au Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) du Service de formation continue (SeFCA) de l'IUT de Tours.

Le conseil de l'IUT propose :

- Une hausse de 10% sur les formules annuelles
- Un tarif au prorata des heures pour le DU 1 an à 505h (pour le nouveau groupe issu de stagiaires ayant un BUT GEA)
- Des tarifs à l'UE pour l'offre à la carte avec une majoration de 20%

Proposition(s) de décision soumise à la commission :

Avis favorable aux modifications de tarifs proposées.

Avis de la commission :

Approbation du tarif (2 abstentions)

CONSEIL DE L'IUT DE TOURS

Séance du 25 février 2025

Délibération n° 2025 – 3

Le Conseil de l'IUT de Tours s'est réuni le 25 février 2025 en séance plénière, sur convocation du Directeur de l'IUT

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 713-9 et D. 713-1 à D. 713-4,
Vu les statuts de l'IUT de Tours, notamment le titre III

Point de l'ordre du jour : Nouveaux tarifs DUCG du SeFca

Proposition de décision soumise au conseil :

La création d'un nouveau groupe issu de stagiaires ayant un BUT GEA, la proposition de tarifs à la carte pour attirer un nouveau public et la suppression des tarifs horaires, ont rendu nécessaire la révision des tarifs. Il est proposé :

- Une hausse de 10% sur les formules annuelles
- Un tarif au prorata des heures pour le DU 1 an à 505h (pour le nouveau groupe issu de stagiaires ayant un BUT GEA)
- Des tarifs à l'UE pour l'offre à la carte avec une majoration de 20%

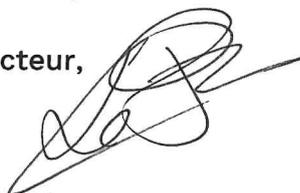
Après en avoir délibéré, le Conseil de l'IUT de Tours approuve les tarifs présentés.

Nombre de membres constituant le Conseil	: 33
Quorum	: 17
Nombre de membres participant à la délibération	: 29
Abstentions	: 2
Votes exprimés	: 27
Pour	: 27
Contre	: 0

Pièce jointe : Document Conseil du SeFCA du 4 février 2025

Fait à Tours, le 27 février 2025

Le Directeur,



Jean-Charles LE BUNETEL

Tarifification DUCG/DCG

Nécessité de revoir les tarifs pour différentes raisons :

- Ajout d'un groupe d'apprenants en provenance du BUT GEA (DU en 1 an)
- Mise en place de tarifs à la carte (pour attirer un nouveau public)
- Suppression du tarif horaire en contrat de professionnalisation pour une meilleure lisibilité tarifaire auprès des entreprises
- Rentabiliser la formation

Proposition :

- Hausse de 10% des tarifs sur les formules annuelles
- Tarif pour 505h : au prorata des heures
- Tarifs à l'UE : au prorata des heures avec une majoration de 20%

Tarification DUCG/DCG

Proposition nouveaux tarifs DCG

FORMULE	HEURES	2024-2025		2025-2026	
		Tarif	Tarif réduit	Tarif	Tarif réduit
1 an	910	7 160,00 €	3 510,00 €	7 800,00 €	3 870,00 €
1ère année	485	4 080,00 €	2 270,00 €	4 500,00 €	2 500,00 €
2ème année	425	4 080,00 €	2 270,00 €	3 950,00 €	2 200,00 €
1 an BUT GEA	505			4 330,00 €	2 150,00 €
DCG UE 2	124			1 200,00 €	
DCG UE 4	124			1 200,00 €	
DCG UE 10	127			1 270,00 €	
DCG UE 6	83	prorata des heures du tarif normal 1 an	prorata des heures du tarif réduit 1 an	840,00 €	
DCG UE 12 1A	27			300,00 €	
DCG UE 3	110			1 090,00 €	
DCG UE 7	144			1 450,00 €	
DCG UE 11	144			1 450,00 €	
DCG UE 12 2A	27			300,00 €	

soit une
augmentation
de 10% environ

Tarification DUCG/DCG

Vote du Conseil sur les nouveaux tarifs DUCG/DCG :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION À L'UNIVERSITÉ DE TOURS

		Tarif moyen FC	Tarif 2 FA (versement CFA)	Tarif moyen FI
Intitulé du diplôme	DUCG 2024-2025 1ère année	3 613 €	57 002 €	2 123 €
	Nbre stagiaires	8	1	3
	Nbre total stagiaires	12		
	Tarif moyen	7689,58		
	Formation sur une année complète (oui/non)	oui		
	Formation <u>exclusivement</u> hors des locaux de l'UT (oui/non)	non		

CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL **92 275 €**

COÛTS DIRECTS

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation	Zones à renseigner
- Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés	89 h	302 €/h	- €	
- Maîtres de conférences et assimilés		201 €/h	- €	
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	19 307 €	
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €	
- Doctorants contractuels	93 €/h	- €		
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires	124 €/h	- €		
- Vacataires non fonctionnaires	171 h	61 €/h	10 431 €	
- Vacataires fonctionnaires	225 h	46 €/h	10 350 €	
- Autres (honoraires de formation...)			- €	
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €	
Indemnités			- €	
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	485 h	83 €/h	40 087,73 €	

COÛTS ADDITIONNELS DE PERSONNEL FORMATION (heures co-animées ou de suivi individuel ou des options)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités et assimilés dont PU-PH	42 h	302 €/h	- €
- Maîtres de conférences et assimilés dont MCU-PH		201 €/h	- €
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		124 €/h	- €
- Vacataires non fonctionnaires		61 €/h	- €
- Vacataires fonctionnaires		46 €/h	1 909 €
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION		42 h	

Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DIU comprenant	Nombre d'heures de formation	Coût total des heures de formation pour l'UT
- nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI		
- nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement		
- autre :		
TOTAL	0 h	

TOTAUX	nb heures de formation (pour l'apprenant)	nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours	nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)	
	485 h	527 h	527 h	41 996,73 €

COÛTS SPECIFIQUES

Kit pédagogique			
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)			263 €
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)			
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)			
Reversement partenaire			
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES			263 €

I - TOTAL COÛTS DIRECTS 42 260 €

COÛTS INDIRECTS (calculés à partir de la "connaissance des coûts des activités")

COÛTS DE SOUTIEN

	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût à l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)
- Appui à la formation	440,73 €	5 288,76 €	34,56 €	- €
- Documentation	299,27 €	3 591,29 €	23,47 €	- €
- Valorisation et appui à la recherche	80,12 €	961,43 €	6,28 €	- €
- Vie étudiante	137,60 €	1 651,26 €	10,79 €	- €
TOTAL COÛTS DE SOUTIEN	957,73 €	11 492,73 €	75,10 €	- €

COÛTS DE SUPPORT

	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total	Coût à l'heure de formation	Coût total
- Gouvernance, pilotage, gestion	1 118,52 €	13 422,22 €	87,71 €	- €
- Patrimoine immobilier	237,85 €	2 854,17 €	18,65 €	- €
- Système d'information et numérique	253,59 €	3 043,09 €	19,88 €	- €
TOTAL COÛTS DE SUPPORT	1 609,96 €	19 319,47 €	126,24 €	- €

II1 - TOTAL COÛTS INDIRECTS 30 812,2 € 30 812,21 €

III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II1 ou II2) 73 071,94 €

MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0) 21% 19 203,06 €

	FC 1 an	FC 1ere année	FC 2eme année	FC à la carte tarif moyen	FC 1A auto	FC 2A auto	CFA 1an	CFA 1 an GEA	CFA 1	CFA 2	ETU 1 an	ETU 1 an GEA	ETU 1ère année	ETU 2 2ème année
Montant	3 900 €	4 500 €	3 950 €	962 €	2 500 €	2 500 €	1 998 €	4 020 €	3 861 €	3 383 €	1 935 €	1 075 €	2 500 €	2 500 €
apprenants	1	5		1	1		1	6	8		2		1	
Total apprenants	26													
Tarif moyen	2 621 €													

Chiffre d'affaire prévisi 93 234 €

	Nbe	Montant	tarif moyen
FC	8	29 862 €	3 733 €
CFA	15	57 002 €	3 800 €
FI	3	6 370 €	2 123 €
	26	93 234 €	

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION À L'UNIVERSITÉ DE TOURS				
Intitulé du diplôme	DUCG 1ère année	Tarif Normal FC	Tarif Reduit (versement CFA)	Tarif 3 FI
		3 309 €	53 205 €	2 123 €
	Nbre stagiaires	7	1	3
	Nbre total stagiaires	11		
	Tarif moyen	7521,55		
	Formation sur une année complète (oui/non)	oui		
	Formation <u>exclusivement</u> hors des locaux de l'UT (oui/non)	non		
CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL		82 737 €		
COÛTS DIRECTS				
COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)				
	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation	Zones à renseigner
- Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés		302 €/h	- €	
- Maîtres de conférences et assimilés		201 €/h	- €	
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €	
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €	
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €	
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		124 €/h	- €	
- Vacataires non fonctionnaires	214 h	61 €/h	13 054 €	
- Vacataires fonctionnaires	211 h	46 €/h	9 706 €	
- Autres (honoraires de formation...)			- €	
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €	
Indemnités			- €	
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	425 h	54 €/h	22 760,00 €	
COÛTS ADDITIONNELS DE PERSONNEL FORMATION (heures co-animées ou de suivi individuel ou des options)				
	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation	
- Professeurs des universités et assimilés dont PU-PH		302 €/h	- €	
- Maîtres de conférences et assimilés dont MCU-PH		201 €/h	- €	
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €	
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €	
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €	
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		124 €/h	- €	
- Vacataires non fonctionnaires		61 €/h	- €	
- Vacataires fonctionnaires	37 h	46 €/h	1 679 €	
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €	
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	37 h		1 679,00 €	
Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DIU comprenant				
- nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI	Nombre d'heures de formation			
- nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement				
- autre :				
TOTAL	0 h		Coût total des heures de formation pour l'UT	
TOTAUX	nb heures de formation (pour l'apprenant)	425 h		
	nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours	462 h		
	nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)	462 h		24 439,00 €
COÛTS SPECIFIQUES				
Kit pédagogique				
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)				263 €
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)				
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)				
Reversement partenaire				
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES				263 €
I - TOTAL COÛTS DIRECTS		24 702 €		
COÛTS INDIRECTS (calculés à partir de la "connaissance des coûts des activités")				
COÛTS DE SOUTIEN				
	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût à l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)
- Appui à la formation	440,73 €	4 848,03 €	34,56 €	- €
- Documentation	299,27 €	3 292,01 €	23,47 €	- €
- Valorisation et appui à la recherche	80,12 €	881,31 €	6,28 €	- €
- Vie étudiante	137,60 €	1 513,65 €	10,79 €	- €
TOTAL COÛTS DE SOUTIEN	957,73 €	10 535,00 €	75,10 €	- €
COÛTS DE SUPPORT				
	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total	Coût à l'heure de formation	Coût total
- Gouvernance, pilotage, gestion	1 118,52 €	12 303,70 €	87,71 €	- €
- Patrimoine immobilier	237,85 €	2 616,32 €	18,65 €	- €
- Système d'information et numérique	253,59 €	2 789,50 €	19,88 €	- €
TOTAL COÛTS DE SUPPORT	1 609,96 €	17 709,52 €	126,24 €	- €
II1 - TOTAL COÛTS INDIRECTS		28 244,5 €		
III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II1 ou II2)		52 946,52 €		
MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0)		36% 29 790,48 €		

	FC 1 an	FC 1ere année	FC 2eme année	FC à la carte tarif	FC 1A auto	FC 2A auto	CFA 1an	CFA 1 an GEA	CFA 1	CFA 2	ETU 1 an	ETU 1 an GEA	ETU 1ère année	ETU 2 2ème année
Montant	3 900 €	4 500 €	3 950 €	962 €	2 500 €	2 500 €	2 022 €	4 020 €	3 861 €	3 383 €	1 935 €	1 075 €	2 500 €	2 500 €
apprenants	1		4	1		1	1	6		8	2			1
Total apprenants	25													
Tarif moyen	2 306 €													

Chiffre d'affaire prévisi 82 737 €

	Nbe	Montant	tarif moyen
FC	7	23 162 €	3 309 €
CFA	15	53 205 €	3 547 €
FI	3	6 370 €	2 123 €

II - PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Originalité par rapport à l'offre de formation existante de l'université :

Le DU Comptabilité Gestion est construit pour préparer certaines épreuves du DCG, diplôme de comptabilité et de gestion de niveau L. Il accueille des personnes titulaires d'un diplôme Bac+2 (BTS ou DUT) donnant droit à des équivalences du DCG.

Les personnes inscrites à cette préparation suivent plus de 900 heures de formation et sont évaluées tout au long de leur cursus préparatoire. Le DU permet donc de valoriser ce cursus en le diplômant, surtout dans le cas où l'ensemble des UE du DCG ne serait pas obtenu à la suite de l'examen national.

Il offre également la possibilité d'inscrire en poursuite d'études des jeunes tout juste diplômés d'un DUT ou BTS souhaitant préparer le DCG, leur permettant ainsi de garder leur statut d'étudiant.

De plus, cette préparation au DCG peut accueillir les diplômés du BUT GEA parcours GC2F de l'IUT de Tours. Les diplômés du DCG peuvent ensuite continuer leur cursus par la préparation au DSCG qui se fait en apprentissage aussi à l'IUT de Tours. La filière de la comptabilité gestion est donc clairement identifiée à l'IUT de Tours.

Objectifs pédagogiques - Compétences recherchées :

La préparation au DCG permet aux apprenants :

- d'acquérir les savoirs et méthodes liés à la comptabilité et à la finance d'entreprise
- de consolider les savoirs et méthodes liés à l'organisation des cabinets d'expertise comptable, des entreprises commerciales ou industrielles, des banques ou des sociétés d'assurance
- de maîtriser les principales techniques du droit, de la finance, de la trésorerie, du contrôle de gestion
- de maîtriser la pratique de la comptabilité analytique, des outils informatiques de gestion

Les matières enseignées en DUCG (comptabilité, droit, gestion et analyse financière) permettent la tenue de dossiers clients en cabinet d'expertise comptable ou permettent la tenue de l'ensemble des tâches de gestion d'une TPE ou PME.

Objectifs professionnels et débouchés - Métiers visés :

Le DUCG permet de former des professionnels pouvant répondre, non seulement aux besoins des cabinets d'audit et d'expertise comptable, mais aussi à ceux des entreprises quelle que soit leur secteur d'activité (privé, public, associatif).

Cette formation pluridisciplinaire préparant tant à des métiers du droit que de la gestion, conduit à des fonctions évolutives dans les services comptable et financier des entreprises, de contrôle de gestion, ou d'analyse des systèmes d'information.

L'anglais est dispensé dans le cursus, ouvrant ainsi l'opportunité de missions ouvertes sur l'international.

Remarques sur les possibilités d'insertion professionnelle des diplômés :

Ouvert à la fois aux jeunes en poursuite d'études, aux salariés en reconversion, aux demandeurs d'emploi, le DU est riche tant sur le plan des savoirs, savoir-faire et savoir-être.

La formation se décline en plusieurs rythme :

- 1 an sans alternance
- 1 an avec alternance (mis en place pour les apprenants diplômés d'un BUT GEA CG2F en raison du nombre de dispenses plus importantes au DCG)
- 2 ans avec alternance
- à la carte (UE au choix)

L'alternance est possible en contrat de professionnalisation ou en apprentissage.

Les UE 1 à 4 sont préparées la 1ère année et évaluées en fin de 1ère année. Les UE 6 à 8 sont préparées la 2ème année et évaluées en fin de 2ème année. L'UE 5 est quant à elle préparée sur les 2 années de façon à ce que le niveau d'anglais soit entretenu tout au long de la formation.

Les apprenants préparant le DCG en 1 an (hors alternance) ont cours tous les jours de la semaine, du lundi au vendredi. La planification construite permet une mutualisation totale de l'ensemble des cours. L'alternance ne génère donc aucun frais supplémentaire.

Partenariat avec d'autres établissements de formation et/ou milieux professionnels :

Les cours se déroulent dans leur intégralité dans les locaux du SEFCA de l'IUT de Tours. Il n'y a pas de structure de formation partenaire.

Notre réseau de partenaires professionnels est issu de la collaboration depuis de nombreuses années avec les entreprises de la région accueillant des apprenants en contrat de professionnalisation, et à partir de la rentrée 2021, en contrat d'apprentissage.

Effectifs attendus

Capacité minimale :	15
Capacité maximale :	35

Conditions d'inscription

La formation est ouverte à toute personne ayant au moins un diplôme de niveau Bac+2, donc titulaire d'un DUT, BTS, **BUT**, Licence ou Master dans le domaine de la Comptabilité.

La liste des titres et diplômes français ouvrant droit à dispense d'épreuves, est parue au BO n°8 du 23 février 2023.

Le public visé est soit étudiant, soit salarié, soit demandeur d'emploi.

La sélection se fait sur dossier.

Modalités pédagogiques : recrutement, admission, déroulement de la formation...

Compte tenu du fait d'une part, que la formation est organisée autour de 32 semaines prévues au calendrier annuel, et d'autre part qu'il s'agit d'un examen classique avec épreuves sur table, les enseignements seront organisés sous la forme de cours et de travaux dirigés.

Pédagogie de l'alternance :

Les missions proposées aux alternants par les entreprises sont validées par le responsable de formation. Elles permettent de compléter les acquis théoriques par l'apprentissage de savoir-faire en entreprise.

A intervalle régulier, les tuteurs universitaires rencontrent leurs apprenants pour échanger autour des missions réalisées en entreprise et garantir leur adéquation à la formation. Ces échanges sont au nombre de 3 par année universitaire : un contact à la rentrée + un suivi à mi-parcours + un point en fin d'année.

Déroulement de la formation :

Conditions de délivrance du diplôme

Afin d'assurer une formation de qualité et la réussite aux examens nationaux, chaque UE comporte un nombre d'heures d'enseignement approprié. L'assiduité est contrôlée, la présence aux enseignements, aux contrôles continus et aux examens est obligatoire. Toute absence injustifiée à une épreuve entraîne la défaillance à l'UE correspondante et donc à l'année.

Le DU Comptabilité Gestion est délivré si la moyenne de l'ensemble des UE est supérieure ou égale à 10/20 sous réserve qu'aucune moyenne d'UE ne soit inférieure à 06/20.

Lorsque le diplôme universitaire n'a pas été obtenu, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

III - DURÉE TOTALE DE LA FORMATION

Durée :	<input checked="" type="checkbox"/> 1 an	<input checked="" type="checkbox"/> 2 ans	<input type="checkbox"/> 3 ans
Stage* :	<input checked="" type="checkbox"/>	Durée : 8 semaines (280 heures)	
Pratique Professionnelle :	<input type="checkbox"/>	Durée :	
Mémoire :	<input type="checkbox"/>		

****Pour qu'un stage puisse être proposé dans le cadre d'un diplôme d'université, il faut que le volume pédagogique minimal de la formation soit de 200h. Dans le cas contraire, il faut cocher Pratique professionnelle,***

NE PAS REMPLIR - CADRE RÉSERVÉ À LA DAF

heures de CM Udt :		Total heures : 0
Heures de CM etb. partenaire :		
heures de TD UdT :		
heures de TD etb. Partenaire :		
heures de TP UdT :		
heures de TP etb. Partenaire :		

IV - MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

UFR : IUT de Tours **Filière :** Gestion
Diplôme : DU COMPTABILITÉ GESTION **Nom du responsable :** LARRONDE Hélène

Unités d'enseignement	Eléments pédagogiques	Coefficient	CM	TD	TP	MCC*		MCC*	
						REGIME GENERAL		REGIME SPECIAL D'ETUDES	
						Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
UE1 Droit des sociétés (UE2 DCG)	- Les différentes formes de sociétés commerciales (hors SA) - La SA - Droit pénal, les associations, les groupements	4	40	84		CC + ET O ou E	ET O ou E	ET O ou E	ET O ou E
UE2 Droit fiscal (UE4 DCG)	- Fiscalité des entreprises et des particuliers - TVA et contrôle fiscal	4	40	84		CC + ET O ou E	ET O ou E	ET O ou E	ET O ou E
UE3 Comptabilité financière (UE10 DCG)	- Comptabilité approfondie - Comptabilité des sociétés	4	40	87		CC + ET O ou E	ET O ou E	ET O ou E	ET O ou E
UE4 Finance (UE6 DCG)	- Finance d'entreprise : valeur, choix d'investissement, structure financière	3	10	73		CC + ET O ou E	ET O ou E	ET O ou E	ET O ou E
UE5 Anglais (UE12 DCG)	- Anglais économique	3		54		CC + ET O ou E	ET O ou E	ET O ou E	ET O ou E
UE6 Droit social (UE3 DCG)	- La relation individuelle du travail - Aspects collectifs du droit social et protection sociale	3	35	75		CC + ET O ou E	ET O ou E	ET O ou E	ET O ou E
UE7 Management (UE7 DCG)	- Les fonctions dans l'entreprise, le comportement humain - Les contributions théoriques, la stratégie	4	50	94		CC + ET O ou E	ET O ou E	ET O ou E	ET O ou E
UE8 Contrôle de gestion (UE11 DCG)	- Modélisation des organisations - Calcul des coûts, budgets, analyse des écarts, tableau de bord, masse salariale	4	50	94		CC + ET O ou E	ET O ou E	ET O ou E	ET O ou E
UE 9 : stage (UE facultative)				8 semaines		QP			
Durée totale de la formation CM+TD+TP		Xh/étud				Préciser : CC : contrôle continu			
910			265	645	0	ET : examen terminal O : oral – E : écrit QP : quitus de présence			

VII - BILAN D'ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUE

		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		Moyenne	
Nombre d'inscrits	FI	FI 1 an	2	FI 1 an	3	FI 1 an	2	FI 1 an	1	2	3,75
		FI 1ère année	0	FI 1ère année	1	FI 1ère année	1	FI 1ère année	1	0,75	
		FI 2ème année	1	FI 2ème année	0	FI 2ème année	1	FI 2ème année	2	1	
	FC	FC 1 an	0	FC au tarif normal	1	FC au tarif normal	0	FC au tarif normal	1	0,5	12,5
		FC 1ère année	6	FC 1ère année	5	FC 1ère année	7	FC 1ère année	4	5,5	
		FC 2ème année	11	FC 2ème année	3	FC 2ème année	4	FC 2ème année	4	5,5	
		FC à l'UE	0	FC à l'UE	3	FC à l'UE	1	FC à l'UE	0	1	
	FA	FA 1 an	NC	FA 1 an	NC	FA 1 an		FA 1 an	1	1	13
		FA 1ère année	NC	FA 1ère année	7	FA 1ère année	8	FA 1ère année	7	7,3	
		FA 2ème année	NC	FA 2ème année	0	FA 2ème année	6	FA 2ème année	7	4,3	
		FA à la carte	NC	FA à la carte	1	FA à la carte	0	FA à la carte	0	0,3	
		TOTAL	20	TOTAL	24	TOTAL	30	TOTAL	28	29,3	

VII - BILAN FINANCIER

		2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Total des recettes (le facturé)		68 456 €	88 742 €	100 193 €	91 754 €	349 144 €
Total des dépenses directes (décisions d'ouverture signées par le doyen)		60 534 €	58 945 €	58 634 €	60 336 €	238 449 €
Résultat recettes-dépenses		7 922 €	29 797 €	41 559 €	31 418 €	110 696 €

VIII - TARIFS SOUMIS AU VOTE DE LA COMMISSION DES MOYENS

Intitulé du diplôme

DU COMPTABILITÉ GESTION

Gestion par le service Formation continue		Tarifs €	
Formules	Volume horaire	Tarif Normal	Tarif réduit
1 AN	910	7160 € 7800 €	3510 € 3870 €
1 AN ALLEGE (pour les diplômés de BUT GEA GC2F)	505	4 330,00 €	2 150,00 €
2 ANS : 1ère année	485	4080 € 4500 €	2270 € 2500 €
2 ANS : 2ème année	425	4080 € 3950 €	2270 € 2500 €
Tarifs à l'UE :			
DUCG UE 1 : Droit des sociétés (DCG UE 2)	124	1 200,00 €	
DUCG UE 2 : Droit fiscal (DCG UE 4)	124	1 200,00 €	
DUCG UE 3 : Comptabilité approfondie (DCG UE 10)	127	1 270,00 €	
DUCG UE 4 : Finance (DCG UE 6)	83	840,00 €	
DUCG UE 5 : Anglais (DCG UE 12)	54	600,00 €	
DUCG UE 6 : Droit social (DCG UE 3)	110	1 090,00 €	
DUCG UE 7 : Management (DCG UE 7)	144	1 450,00 €	
DUCG UE 8 : Contrôle de gestion (DCG UE 11)	144	1 450,00 €	
Inscription formation initiale gestion ufr		Tarifs €	
Droits de base*		175,00 €	
Droits spécifiques		étudiants : formation 1 an : 3870€ formation 1 an diplômé de BUT GEA GC2F : 2150 € formation en 2 ans: 2500€ / an	
Inscription formation continue gestion ufr		Tarifs €	

Information tarifs droits de base en FI

Pour les AU, CU et DU

Droit de base national équivalent licence (en 2024-2025 ,175 €).

Pour les DIU

*Droit de base national équivalent licence ou master (en 2020-2021, 243€) en fonction des tarifs définis avec les universités partenaires

Commission des moyens du 25 avril 2025

Conseil d'administration du 5 mai 2025

Avis N°2025_12

Objet : Acception de don de 20 000 € de l'association Tours Autogreffe

Références :

Pièce 14 – Courrier de l'association Tours Autogreffe (TAG)

Exposé de la décision :

L'Association Tours Autogreffe a décidé lors de son conseil d'administration du 7 mars 2025 de faire un don à l'Université de Tours pour un montant de vingt mille euros (20 000 €)

Proposition(s) de décision soumise à la commission :

Acceptation du don de 20 000 € de l'association Tours Autogreffe à l'université de Tours.

Avis de la commission :

Approbation à l'unanimité

Association Tours Autogreffe



Siège Social : Service d'Hématologie et Thérapie Cellulaire
Centre régional de cancérologie Henry Kaplan,
Hôpital Bretonneau, 2 bis bd tonnellé, 37044 TOURS CEDEX 1
N° d'enregistrement : 0372010811
N° SIRET : 39485230500017

Téléphone : 02 47 47 37 12 Télécopie : 02 47 47 38 11

Président : L. BENBOUBKER, Vice Président : Pr C. LINASSIER
Secrétaire : C. DARTIGEAS, Trésorier : Emmanuel GYAN, Trésorier adjoint : Ph. COLOMBAT

Tours, le 10/03/2025

Monsieur le Doyen,

L'association Autogreffe en conformité avec ses statuts a décidé d'octroyer lors de son conseil d'administration en date du 07 mars 2025 un don d'un montant de 20 000 € à l'Université de Tours.

Veillez croire, Monsieur le Doyen, à l'expression de nos sincères salutations.

Le trésorier

Pr Emmanuel Gyan



Payez contre ce chèque non endossable sauf au profit d'une banque ou d'un organisme visé par la loi

Somme en toutes lettres vingt mille euros

A Université de Tours

€ 20000

Fait à Tours

Le 10/03/2015

PAYABLE EN FRANCE
37000 TOURS
8600
71 RUE NATIONALE
TEL.02 47 31 33 41

Compte n° **086007922260 M3343**
TOURS AUTOGREFFE
2 B BOULEVARD TONNELLE
37000 TOURS

Chèque n° **2550950**

(79)

⑈2550950⑈ ⑆037010002908⑆ ⑆60079222616⑆

Commission des moyens du 25 avril 2025

Conseil d'administration du 5 mai 2025

Avis N°2025_13

**Objet : CONVENTION DE FINANCEMENT LE STUDIUM / UNIVERSITE DE TOURS
ANNEE 2025 - Visa DAJ 2025-0258**

Références :

Convention LE STUDIUM et annexes - Pièce 16
Programme d'activité LE STUDIUM 2025 – Pièce 17

Exposé de la décision :

L'université de Tours souhaite soutenir les actions et services de LE STUDIUM Loire Valley Institute for Advanced Studies et participer au financement des opérations et des accueils chercheurs mis en place.

L'Université s'engage à verser à Le STUDIUM (Agence régionale de recherche et d'accueil international de chercheurs associés en région Centre-Val de Loire) la somme de 78 000 euros.

Proposition(s) de décision soumise à la commission :

Avis favorable pour la signature de la convention de financement LE STUDIUM pour l'année 2025.

Avis de la commission :

Approbation à l'unanimité

CONVENTION DE FINANCEMENT LE STUDIUM / UNIVERSITE DE TOURS ANNEE 2025

L'université de Tours souhaite soutenir les actions et services de LE STUDIUM Loire Valley Institute for Advanced Studies et participer au financement des opérations et des accueils chercheurs mis en place.

La présente convention de financement est établie :

Entre

- LE STUDIUM, Agence régionale de recherche et d'accueil international de chercheurs associés en région Centre-Val de Loire, dont le siège est situé au 1, rue Dupanloup - 45000 Orléans, représenté par son Président, Monsieur Ary BRUAND, SIRET n° 41499531600034 ci-après désigné par « le Studium » ou « le Bénéficiaire » ;

Et

- L'université de Tours, 60 rue du Plat d'Etain, 37020 Tours cedex 1, représentée par son Président, Monsieur Philippe ROINGEARD ci-après désignée par « l'Université » ;

Vu le décret-loi du 2 mai 1938 relatif au budget, notamment ses articles 14 et 15 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 à 10-1 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la circulaire du Premier ministre en date du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu les statuts de l'université ;

Vu le règlement intérieur de l'université ;

Vu la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;

Vu la délibération n°2021-78 modifiée du conseil d'administration en date du 27 septembre 2021 approuvant la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président de l'université ;

Préambule

LE STUDIUM Loire Valley Institute for Advanced Studies travaille en étroite interaction avec toute la communauté scientifique régionale, possède un large réseau international et mène de nombreuses interactions et actions en collaboration avec ses partenaires régionaux et internationaux. Le Plan Stratégique 2021-2027 a permis de mettre en avant les atouts de l'institut et les opportunités à saisir pour renforcer la visibilité du secteur de la recherche et de l'innovation à Orléans et en Centre-Val de Loire et développer des liens à l'international.

En 2025, LE STUDIUM comptera huit programmes actifs et accueillera une quarantaine de chercheurs répartis de façon équitable entre Tours et Orléans.

Le programme originel conçu pour attirer des chercheurs internationaux de haut niveau, le SMART LOIRE VALLEY GENERAL PROGRAMME occupe une place centrale et les nombreux événements organisés en parallèle viennent mettre en lumière les travaux effectués. Sont ouverts pour l'appel à candidatures 2025 les formats VISITING RESEARCHER, INTEGRATION FELLOWSHIP, PROFESSORSHIP et CONSORTIUM et au fil de l'eau, les candidatures GUEST RESEARCH FELLOW sans appui administratif. Deux bourses interdisciplinaires « Art&Science » et « Interdisciplinary Forum » vont livrer leurs résultats en 2025. Le programme européen COFUND FIAS dont Le Studium fait partie est porté par la Fondation du Réseau Français des Instituts d'Etudes avancées aux côtés des instituts de Paris, Marseille, Lyon, Nantes, Montpellier et Rennes et offre des bourses de FELLOWSHIPS rémunérés dans les humanités entre 2023 et 2025. Il apporté 36 mois de recherche à l'Université de Tours. Un nouveau projet est en cours d'évaluation à l'Europe.

Le partenariat avec la Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire pour le Programme MSH-VdL/STUDIUM Visiting Researcher se poursuit avec un 3ème appel en 2025 et deux arrivées possibles.

Les dernières actions de la dynamique partenariale des Programmes ARD CVL (Cosmetosciences, JUNON, SYCOMORE et MATEX) permettre aux laboratoires de se développer à l'international. Des accueils de délégation internationales et l'organisation de trois conférences majeures permettront de clôturer ces programmes fin 2025.

Nous espérons pouvoir également démarrer une collaboration et un programme d'accueil de chercheurs ou d'animation dans le cadre du programme NEOLAIA.

Les projets européens où Le Studium est associé en tant que partenaires, en cours de soumission ou d'évaluation pour l'année 2025, sont le résultat d'une ouverture internationale menée dans le cadre des ARD CVL et programme COFUND FIAS actuel. Ils permettent d'apporter de nouvelles perspectives de collaboration et d'accroître le rayonnement de l'écosystème recherche et innovation de la région Centre-Val de Loire

Article 1 – Financement par l'Université de Tours

La contribution demandée à l'Université de Tours en appui des activités indiquées en préambule s'élève à **78 000 euros (soixante-dix-huit mille euros)**.

Article 2 - Versement

L'Université s'engage à verser à Le STUDIUM la somme de **78 000 euros** (soixante-dix-huit mille euros) conformément à l'article 1.

Ce financement sera versé en 2 fois au STUDIUM, selon l'échéancier suivant, sur le compte du bénéficiaire :

- 50% à la signature de cette convention,
- 50% sur la base d'un rapport financier et justifié détaillant les différents postes de dépenses du SMART LOIRE VALLEY/FIAS PROGRAMMES au 30 novembre de l'année en cours.

Les coordonnées bancaires du bénéficiaire sont :

Banque Populaire du Val de France
Code banque : 18707
Code guichet : 00430
N° de compte : 30521232816
Clé RIB : 24
IBAN : FR76 1870 7004 3030 5212 3281 624

Pour chaque versement, LE STUDIUM adresse à l'Université de Tours une facture mentionnant la somme due, la date d'exigibilité et la date limite de paiement. La facture est communiquée de façon dématérialisée, via le téléservice Chorus Pro, selon les dispositions prévues par le décret n°2016-1478 du 2 novembre 2016. En cas de difficultés, le cocontractant peut contacter le service facturier de l'université : sfact@univ-tours.fr.

Pour l'université, la dépense est imputée à l'adresse budgétaire suivante :

Centre financier	Compte budgétaire	Domaine fonction	Fonds	PFI
R4ZZ	FG	D1114	NA	W_STUD_01

Article 3 : Gestion de la convention

La gestion de la convention est assurée :

- Pour l'université,

- La gestion administrative est assurée par Simon Lethereau • Mail : simon.lethereau@univ-tours.fr • Tél. : 02.47.36. 78.84;
- La gestion financière est assurée par Marie PERAULT • Mail : marie.perault@univ-tours.fr • Tél. : 02.47.36. 66.32 ;

-Pour LE STUDIUM,

- par Sophie GABILLET • Mail : sophie.gabillet@lestudium-ias.fr • Tél. : 02.38.21.14.81
- par Marie-Frédérique PELLERIN • Mail : marie-frederique.pellerin@lestudium-ias.fr • Tél. : 02.38.21.14.82

Article 4 : Protection des données à caractère personnel

1. Pour la mise en œuvre des traitements nécessaires à l'exécution de la Convention, l'Université de Tours et son Cocontractant sont considérés, chacun pour les traitements qui les concernent, comme Responsables indépendants de traitement, au sens de l'article 4 (7) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »).

2. Les Parties s'engagent à respecter le cadre juridique régissant les traitements de données à caractère personnel et tout particulièrement le RGPD, les lois et règlements nationaux en vigueur. Les Parties coopèrent pour garantir que les traitements des données sont effectués dans le respect des normes relatives à la protection des données personnelles.

3. Les Parties nomment chacune un Délégué à la protection des données (DPD) facilement joignables par les personnes concernées, notamment par la publication d'un moyen de contact sur leurs sites internet institutionnels respectifs. Les Parties échangent les coordonnées de leurs DPD respectifs et assurent qu'ils puissent librement communiquer entre eux.

Les DPD désignés à la date de la signature sont les suivants :

Université de Tours	Le Co-responsable
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUE ET DU PATRIMOINE 60 rue du Plat d'Etain, 37000 Tours dpo@univ-tours.fr	Sophie GABILLET • Mail : sophie.gabillet@lestudium-ias.fr • Tél. : 02.38.21.14.81

La Partie concernée informe immédiatement l'autre Partie en cas de changement de l'identité ou du moyen de contact de leur DPD désigné.

Les Parties enregistrent le Traitement objet de la Convention dans leur registre des traitements respectifs. Elles maintiennent chacune à jour ce registre.

4. Chacune des Parties est responsable du bon traitement des exercices des droits visés aux articles 15 à 23 du RGPD qui la concernent.

Lorsqu'elles reçoivent une demande d'exercice des droits, chaque Partie a la responsabilité de fournir l'ensemble des informations visées à l'article 13 du RGPD, incluant notamment les grandes lignes de l'accord conclu dans le cadre de la présente Convention.

Chacune des Parties est responsable de la déclaration des violations de données qui concernerait son traitement auprès de l'autorité compétente. Dans le cas où les deux Parties sont susceptibles d'être concernées par la violation de données de l'une des Parties, les Parties s'informent et se coordonnent en cas de communication auprès des personnes concernées.

5. Chaque Partie s'engage à garantir la sécurité des données personnelles en sa possession lors de la réalisation des traitements qui lui sont propres dans le cadre de l'exécution de la présente Convention.

Article 5 – Contrôles administratifs

L'Université pourra diligenter à tout moment des contrôles afin de vérifier la bonne exécution de la convention par le bénéficiaire. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Tout refus de communication desdits documents entraîne le reversement de la subvention.

Article 6 – Sanctions

En cas de violation d'une ou plusieurs obligations énoncées dans la présente convention (utilisation de la subvention pour la réalisation d'un autre projet, modification substantielle du projet sans accord écrit de l'université, non-communication du bilan moral et financier, etc.), l'Université met en demeure le Bénéficiaire par courriel de régulariser dans les plus brefs délais la situation et de lui transmettre toute observation pouvant justifier lesdits manquements.

En l'absence de réponse ou de régularisation dans un délai déterminé par l'Université, celle-ci peut :

- Ordonner, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, le reversement de tout ou, dans l'hypothèse d'une utilisation de la subvention pour un projet autre que celui mentionné à l'article 1^{er}, partie des sommes versées, à concurrence de celles qui ont été employées à un objet différent de celui qui avait été prévu ;
- Exercer son pouvoir de résiliation unilatérale tel que prévu à l'article 10-1) en cas de défaillance.

Article 7 – Avenants

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d’avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l’ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d’une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l’objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu’elle emporte.

Les stipulations du présent article ne font pas échec à l’usage par l’Université de son pouvoir général de modification unilatérale du contrat, à condition que celui-ci ne modifie pas l’économie générale de la convention.

Article 8 – Annexes

Les annexes font partie intégrante de la présente convention.

Annexe 1 : Résidences prévues à Tours en 2025

Annexe 2 : Budget 2025. Le STUDIUM Loire Valley Institute for Advanced Studies

Annexe 3 : Le Programme d’Activités LE STUDIUM en 2025

Article 9 – Responsabilité et assurance

Le projet est exécuté sous la responsabilité exclusive du Bénéficiaire. La responsabilité de l’université ne peut être engagée.

Le Bénéficiaire souscrit, pour l’exécution dudit projet, une assurance de responsabilité civile et de biens auprès d’une compagnie notoirement solvable.

Article 10 – Résiliation unilatérale de la convention

La présente convention peut faire l’objet d’une résiliation unilatérale par chacune des parties selon les modalités figurant aux articles 10-1 et 10-2.

En cas d’exercice du pouvoir de résiliation unilatérale, la subvention versée par l’université devra lui être partiellement ou totalement restituée selon les modalités énoncées à l’article 6.

Article 10-1 – Résiliation pour faute

En cas de manquement du Bénéficiaire à ses obligations, l’université peut résilier unilatéralement la convention. Elle lui notifie sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle prend effet dans un délai de deux mois à compter de l’envoi de ladite lettre, cachet de la poste faisant foi.

Le Bénéficiaire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Préalablement à l’exercice de cette faculté, l’université doit mettre en œuvre une procédure contradictoire consistant en une mise en demeure du Bénéficiaire, dans un délai déterminé par elle, de régulariser dans les plus brefs délais la situation et de lui transmettre toute observation pouvant justifier lesdits manquements. L’exercice du pouvoir de résiliation unilatérale ne peut alors intervenir qu’en cas d’issue infructueuse.

Article 10-2 – Résiliation à l’initiative du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire peut renoncer à tout moment à l’exécution de la présente convention, moyennant un préavis écrit de deux mois et sans être tenu à une quelconque indemnité à ce titre. Dans ce cas, le Bénéficiaire n’a droit qu’à la partie de la subvention correspondant à l’exécution partielle du projet défini à l’article 1^{er}.

Article 11 – Règlement des litiges

En cas de différend sur l'exécution ou l'interprétation de la convention, les parties engagent une procédure de résolution amiable avec l'aide d'un tiers, le médiateur, choisi par elles ou, à défaut, désigné par la juridiction compétente.

En l'absence de tout accord à l'issue de cette procédure, les parties peuvent saisir le Tribunal administratif d'Orléans ou de Tours, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1.

Fait à Orléans en 2 exemplaires,

Le 2025

Monsieur Ary BRUAND
Président
LE STUDIUM

Monsieur Philippe ROINGEARD
Président
Université de Tours

Résidences prévues à Tours en 2025

LE STUDIUM Smart Loire Valley Programme

LE STUDIUM Visiting Researcher / Integration Fellow

LE STUDIUM Research Professor / LE STUDIUM Guest Research Fellow

Applica-tion #	Researcher	Programme	Project title	Scientific Field	Host laboratory / Host Scientist	Residency dates
Y21P8	Prof. Jill HEATHCOCK The Ohio State University <i>USA</i>	LE STUDIUM Research Professorship / Salaire SMART LOIRE VALLEY	Adding Movement Analysis to Detect Neurodevelopmental Impairments in Infants of Obese Mothers	Life and Health sciences	Prof. Frédérique BONNET-BRILHAULT iBRAIN <i>UT/Inserm</i>	05-07/2025 3 mois
Y24P6	Prof. Alexander MOLOCHKOV Beijing Institute of Technology <i>China</i>	LE STUDIUM Research Professorship SMART LOIRE VALLEY	Extending frontiers in condensed matter and particle physics through computational field theory methods	Computer science, Mathematics and Mathematical physics	Dr Maxim CHERNODUB IDP (Tours) <i>UT, UO, CNRS</i>	01-03/2025 3 months
Y24VR11	Prof. K.François DJITIE University of Ngaoundéré <i>Cameroon</i>	LE STUDIUM Visiting Researcher SMART LOIRE VALLEY	Balance between feed efficiency and bone health in free-range broilers reared under global warming conditions	Life and Health sciences	Dr Agnès NARCY BOA (Nouzilly) <i>INRAE, UT</i>	02- 11/2025 9 months
Y24VR13	Prof. Lindy HOLDEN-DYE University of Southampton <i>United Kingdom</i>	LE STUDIUM Visiting Researcher SMART LOIRE VALLEY	Novel control strategies for arthropod pests through characterisation of their essential ion channels in a <i>Caenorhabditis elegans</i> expression platform	Life and Health sciences	Dr Fotini KOUTROUMPA ISP (Nouzilly) <i>INRAE, UT</i>	09-2024 /03-2025 6 months
Y24VR15	Prof. Johannes KAESMACHER University of Bern <i>Switzerland</i>	LE STUDIUM Visiting Researcher SMART LOIRE VALLEY	PeRfusiOn Post tHrombEcTomy (PROPHET) - A technical development and clinical validation project	Life and Health sciences	Prof. Grégoire BOULOUIS CIC (Tours) <i>UT</i>	09-2024 /08-2025 12 months
Y24VR17	Prof. T. Rajendra KUMAR University of Colorado <i>USA</i>	LE STUDIUM Visiting Researcher SMART LOIRE VALLEY	Transgenic mouse models to study follicle-stimulating hormone receptor (FSHR) function in reproduction	Life and Health sciences	Dr Eric REITER PRC (Nouzilly) <i>INRAE, UT, CNRS, IFCE</i>	01-03/2025 3 months
Y24VR22	Prof. Ida Vanessa D.SCHWARTZ Federal University of Rio Grande do Sul – <i>Brazil</i>	LE STUDIUM Visiting Researcher SMART LOIRE VALLEY	Deep phenotyping of Phenylketonuria patients: unrevealing novel aspects of genotype-phenotype association	Life and Health sciences	Prof.Francois MAILLOT IBrain (Tours) <i>UT, Inserm</i>	02-04/2025 3 months

Y24VR23	Prof. Mohamed TREBAK University of Pittsburgh <i>USA</i>	LE STUDIUM Visiting Researcher SMART LOIRE VALLEY	Interorganellar calcium signaling in colorectal cancer	Life and Health sciences	Dr Marie POTIER- CARTEREAU N2Cox (Tours) <i>UT, Inserm</i>	05-09/2025 4 months
Y24VR35	Prof. Kenji FUKUSHIMA University of Tokyo <i>Japan</i>	LE STUDIUM Visiting Researcher SMART LOIRE VALLEY	Quantum phases of matter in gravitational space times	Computer science, Math. & Mathematical Physics	Dr Maxim CHERNODUB IDP (Tours) <i>UT, UO, CNRS</i>	12/2024- 03/2025 4 months
Y24VR39	Dr John COOPER University of York <i>United Kingdom</i>	LE STUDIUM Visiting Researcher SMART LOIRE VALLEY	Royal Journeys, Palaces and Pageantry in England and France 1460-1589: Establishing a Comparative and Multidisciplinary Methodology	Human and Social sciences	Dr Philippe VENDRIX CESR (Tours) <i>UT, CNRS</i>	10-2024 / 01/2025 4 months
Y24VR42	Prof. Richard FREEDMAN Haverford College <i>USA</i>	LE STUDIUM Visiting Researcher SMART LOIRE VALLEY	Making Musicology in a Digital age	Human and Social sciences	Dr Philippe VENDRIX CESR (Tours) <i>UT, CNRS</i>	01-05/2025 4 months
Y24VR48	Prof. Pál NYIRI Budapest University of Economics <i>Hungary</i>	LE STUDIUM Visiting Researcher SMART LOIRE VALLEY	Chinese lifestyle migration to Europe	Human and Social sciences	Dr Hélène BERTHELEU CITERES (Tours) <i>UT, CNRS</i>	01-07-2025 7 months
Y24ReVi3	Dr Sungyup LEE Ewha Womans University <i>South Korea</i>	LE STUDIUM Return Visit SMART LOIRE VALLEY	Comparing Translation Strategies between Korean Picture Books and English Picture Books Published in France	Human and Social sciences	Dr Cécile BOULAIRE INTRU <i>UT</i>	02-2025 1 mois
GUEST	Dr Alina GONCHAROVA Sumy State University <i>Ukraine</i>	LE STUDIUM Guest Research Fellow - SMART LOIRE VALLEY	Digital will as legal support for the transfer of virtual inheritance - SAFE Programme Application en cours	Human and Social sciences	Prof. Fabienne LABELLE IRJI <i>UT</i>	03-2022/ 06-2025
GUEST	Dr Serhat KARACA Van Yuzuncu Yil University Turkey	LE STUDIUM Guest Research Fellow - SMART LOIRE VALLEY	Alternative practice to artificial feeding in goat farming: consequences on behaviour, microbiota, health and milk quality	Life and Health sciences	Dr Raymond NOWAK PRC (Nouzilly) <i>INRAE, UT, CNRS, IFCE</i>	07-2024/06- 2025
Projets 2025 en cours – Sélection 04/2025						
4 à 5 arrivées prévues en 09/2025						

MSH Val de Loire Visiting Researcher Programme

Researcher	Programme	Project title	Scientific Field	Host laboratory / Host Scientist	Residency dates
Sélection 06/2025 – 2 recrutements possibles en 09/2025					

Programme French Institutes for Advanced Study (FIAS)

Researcher	Programme	Project title	Scientific Field	Host laboratory / Host Scientist	Residency dates
Dr Sara TAGLIALATELLA <i>University of Copenhagen Denmark</i>	LE STUDIUM Research Fellow French Institutes for Advanced Study (FIAS) / Salaire	Philipp Melanchthon, Giordano Bruno, and Michel de Montaigne on memory and oblivion: Three case studies on philosophy of memory in the 16th century	Human & Social Sciences	Prof. Fosca MARIANI ZINI CESR UT/CNRS	09-2024 07-2025 (10 mois)
Dr Carlo BOSI <i>Paris-Lodron-Universität Salzburg - Austria</i>	LE STUDIUM Research Fellow French Institutes for Advanced Study (FIAS) / Salaire	The Chansonier de Bayeux: An Early 16th-Century Monophonic Source and its Polyphonic Relatives	Human & Social Sciences	Dr Philippe VENDRIX CESR UT/CNRS	10-2024 07-2025 (10 mois)

Interdisciplinary Forum / LE STUDIUM

Artist	Programme	Project title	Scientific Field	Host laboratory / Host Scientist	Residency dates
Prof. Karol B. BARRAGAN - FONSECA <i>National University of Colombia</i>	Interdisciplinary Forum – Visiting Researcher	Multidimensional assessment of the potential of insects for sustainable agri-food systems	Life and Health sciences / Social & Human Sciences / Earth, Ecology & Environmental sciences	Prof. David GIRON <i>IRBI (Tours)</i> UT, CNRS	05-2024 /03-2025 6 mois
Umberto DIECINOVE <i>Italy</i>	Interdisciplinary Forum – Visiting Artist	Production of a photo exhibition	Idem	Prof. David GIRON <i>IRBI (Tours)</i> UT, CNRS	05-2024 /03-2025 6 mois

LE STUDIUM ongoing Smart Loire Valley CONSORTIA

Application #	Coordinator	Programme	Project title	Scientific Field
Y24C1	Dr Maxime GUEGUINOU N2Cox (Tours) <i>UT, Inserm</i>	LE STUDIUM Consortium SMART LOIRE VALLEY	Mitlon Consortium: Mitochondrial Ion Signaling in Cancer: A Paradigm for Targeted Therapy	Life & Health Sciences
Y23C1	Dr Brice KORKMAZ PERC (Tours) <i>UT, Inserm</i>	LE STUDIUM Consortium SMART LOIRE VALLEY	Pharmacological inhibition of Cathepsin c in neutrophil-mediated inflammatory diseases	Life & Health Sciences

Budget 2025

LE STUDIUM Loire Valley Institute for Advanced Studies

	Programmes ARD CVL										TOTAL
	Fonct.	Prog. SLV	FIAS	MSH	Junon	Cosméto.	Sycomore	Matex	Esencia	GreenCosmin	
Dépenses											
Frais Ressources Humaines Studium	86 054 €	202 541 €	- €	1 400 €	39 200 €	60 577 €	- €	15 000 €	1 100 €	- €	405 872 €
Frais de fonctionnement généraux	192 600 €				2 500 €						195 100 €
<i>Nombre de mois résidence</i>		151,6	20,0	8,0	13,5						
Salaires chercheurs - 304 K€		124 650 €	102 000 €	- €	77 400 €						304 050 €
Loyers		205 660 €	27 000 €	10 400 €	17 550 €				- €	- €	260 610 €
Charges appartements (edf/gaz/internet)		37 900 €	5 000 €	1 600 €	2 700 €				- €	- €	47 200 €
Frais de recrutement et séjour		16 200 €	1 000 €	1 000 €	600 €	- €	- €	- €			18 800 €
Conseil scientifique		20 000 €									20 000 €
Frais événements		132 000 €	12 000 €	- €	56 000 €	46 500 €	15 000 €	- €	6 000 €	4 600 €	272 100 €
TOTAL	278 654 €	738 951 €	147 000 €	14 400 €	195 950 €	107 077 €	15 000 €	15 000 €	7 100 €	4 600 €	1 523 732 €
Ressources											
FEDER		400 000 €									400 000 €
Région CVL	207 800 €		92 200 €								300 000 €
Orléans Métropole		62 750 €									62 750 €
Université d'Orléans		78 000 €									78 000 €
Université de Tours		78 000 €									78 000 €
FIAS 1 (COFUND)			54 800 €								54 800 €
MSH				14 400 €							14 400 €
ARD CVL Junon					195 950 €						195 950 €
ARD CVL Cosmetosciences						107 077 €					107 077 €
ARD CVL Sycomore							15 000 €				15 000 €
ARD CVL Matex								15 000 €			15 000 €
Esencia									7 100 €		7 100 €
GreenCosmin										4 600 €	4 600 €
Encaissements divers		30 000 €									30 000 €
Réserves Studium	70 854 €	90 201 €									161 055 €
TOTAL	278 654 €	738 951 €	147 000 €	14 400 €	195 950 €	107 077 €	15 000 €	15 000 €	7 100 €	4 600 €	1 523 732 €

Le Programme d'Activités LE STUDIUM en 2025

Fondé en 1996 et inspiré des cultures historiques, géographiques et humaines de la Vallée de la Loire, LE STUDIUM est devenu le Loire Valley Institute for Advanced Studies (IAS) en 2010 et fut ainsi l'un des premiers IAS créés en France. C'est un lieu unique par ses aspects transdisciplinaires et son spectre géographique, un haut lieu pour la recherche fondamentale, et une structure innovante pour la région Centre-Val de Loire, source d'attractivité et de rayonnement.

LE STUDIUM a pour objectif de dynamiser en Centre-Val de Loire les échanges internationaux au sein de la communauté scientifique des laboratoires de recherche publics et privés, d'accroître le potentiel de recherche, de valoriser l'excellence scientifique présente en région et de contribuer à l'impact socio-économique des différents programmes régionaux. En parallèle des accueils de chercheurs internationaux expérimentés LE STUDIUM propose une animation scientifique qui favorise les échanges transdisciplinaires entre les communautés scientifiques régionale et internationale. Il contribue à la construction du capital humain pour la recherche, le développement et l'innovation.

Conformément à son plan stratégique de développement 2021-2027, LE STUDIUM a rejoint de **nouvelles collaborations à l'échelle européenne**, notamment dans le cadre de l'université Européenne ATHENA, du Programme européen COFUND FIAS piloté par le Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancées, du Programme européen STAFF EXCHANGE GreenCosmin et du Programme européen COST ENOTA. D'autres projets européens sont en cours de développement (COFUND, TEAMING...), la participation à l'Alliance Européenne NEOLAIA.

L'année 2025 sera par ailleurs occupée par la finalisation des actions de la dynamique partenariale internationale des programmes Ambition Recherche & Développement CVL. L'interaction avec les écosystèmes de recherche d'intérêt identifiés en Europe et à l'international permettra d'accroître l'ouverture internationale de nos partenaires régionaux.

Comme chaque année, le SMART LOIRE VALLEY Programme attire toujours de nombreuses candidatures et sera l'objet d'une sélection fructueuse pour l'écosystème.

⇒ **A ce jour, LE STUDIUM a accueilli en région Centre-Val de Loire 336 chercheurs venant de 50 pays différents.**

1. Les différents formats de bourses d'accueil

Les bourses postdoctorales proposées par LE STUDIUM sont ouvertes à toutes les disciplines scientifiques et sont attribuées à des chercheurs expérimentés pour des séjours de 3 à 12 mois.

- Fellowships (10-12 mois/rémunérés)
- Visiting Researchers. (3-9 mois / non rémunérés)
- Professorships (12 mois sur 4 ans / non rémunérés)
- Intégration Fellowships (12 mois / rémunérés)
Pour des chercheurs talentueux désireux d'intégrer de façon permanente un centre de recherche en région avec une séniorité +3 ans après la thèse
- Visiting Artists (3-12 mois / non rémunérés)
- Guest Research Fellow (minimum 3 mois / extérieurs/ pas de soutien administratif)

Les chercheurs accueillis en résidence STUDIUM présentent un profil de haut niveau et une expérience d'au moins 5 à 10 ans.

Les bourses prévoient une participation aux frais de voyage capée à 800 EUR.

Tous les chercheurs sélectionnés bénéficient d'un accueil attentionné dans un logement tout équipé gratuit, l'accompagnement administratif du chercheur, l'intégration dans la communauté scientifique et les opportunités événementielles, sauf pour les GUESTS car la bourse prévoit l'intégration à la communauté et l'animation scientifique uniquement.

2. Les programmes actifs pour la sélection des chercheurs en 2025

Huit programmes actifs permettront des accueils de chercheurs expérimentés au cours de l'année 2025.

⇒ **L'appel à candidatures du SMART LOIRE VALLEY Programme a été lancé le 23 octobre 2024 et se clôturera le 23 janvier 2025.** Les différentes actions de dissémination menées auprès des laboratoires en région et à l'international (anciens chercheurs en résidence, réseau d'experts internationaux, Euraxess, ambassades françaises à l'étranger, sites scientifiques généraux et spécialisés...) donnent à la Région Centre-Val de Loire une image dynamique et attractive même si le manque de bourses salariées commence à réduire sensiblement l'intérêt du programme. LE STUDIUM a organisé un webinaire pour mettre en avant son programme. Plus de 400 personnes se sont inscrites et nous avons comptabilisé au pic 250 connections en simultané.

Pour 2025, les formats ouverts sont **Visiting Researchers, Professorships et Integration Fellowships**. La plateforme de recrutement en ligne du STUDIUM permet une procédure de soumission et d'évaluation dématérialisée des candidatures fluide et sécurisée. Les arrivées se feront à compter de septembre 2025.

En 2024-25, LE STUDIUM organise à **titre expérimental un nouveau type d'accueil « Interdisciplinary Forum »** pour développer un format d'interactions inter- et pluridisciplinaires permettant d'accueillir plusieurs chercheurs autour d'un enjeu sociétal lié aux enjeux prioritaires exprimés par le Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Une résidence Arts&Sciences a également été innovée en partenariat avec l'ESAD et le Laboratoire de Biophysique Moléculaire (CBM/CNRS). Une artiste invitée pendant 3 mois présentera le résultat de ses travaux au mois de février 2025. L'opération sera renouvelée après évaluation des résultats et de l'impact.

LE STUDIUM Guest Research Fellows. Ces chercheurs internationaux présents en région CVL par leur propres moyens (ressources, financements) ont besoin d'assistance pour leurs démarches administratives (logement, sécurité sociale, assurances, banque). Ils sont désireux d'intégrer une communauté internationale pour dynamiser leur séjour. Après validation du Conseil Scientifique ils sont acceptés à rejoindre la communauté STUDIUM.

La variété des bourses LE STUDIUM permet de garantir un niveau d'accueil élevé, de répondre à différents besoins tout en maîtrisant l'enveloppe budgétaire allouée aux accueils.

⇒ **Le French Institute for Advanced Studies Programme (FIAS), bénéficie d'un cofinancement européen COFUND.** 7 bourses **FELLOWSHIPS** salariées en Sciences Sociales et les Humanités ont été accordées lors des conseils scientifiques de janvier 2023 et février 2025 suite aux appels lancés en 2023 et 2024. Un nouveau projet a été soumis à l'Europe en septembre 2024 et est en attente d'évaluation.

⇒ Un 3^{ème} appel pour le **Programme Maison des Sciences de l'Homme VISITING RESEARCHERS sera lancé en février 2025**. Un partenariat a été signé pour 36 mois d'accueil répartis sur 3 ans.

⇒ **Les recrutements pour les FELLOWSHIPS des Programmes ARD CVL** sont quant à eux fléchés sur des thématiques déterminées. 4 chercheurs ont été accueillis en 2023 et 3 chercheurs en 2024 et encore 2 en 2025.

⇒ Le programme européen **Staff Exchanges GREENCOSMIN** permet au STUDIUM de faire des échanges et des visites autour de la Cosmétique dans 6 pays européens entre 2024 et 2027.

⇒ LE STUDIUM a proposé un **Programme NEOLAÏA VISITING RESEARCHERS** associé aux actions de l'Université de Tours dans le cadre du Consortium **NEOLAÏA**. Nous espérons pouvoir démarrer ce programme en 2025.

⇒ La mise en place d'un **programme Arts & Sciences** lancé en 2024 en collaboration avec le CBM/l'ESAD pourrait être renouvelé en 2025.

⇒ Il en est de même pour le **Programme Interdisciplinary Forum** en association avec l'IRBI qui a permis le développement d'une réflexion internationale sur les insectes dans notre alimentation, agrémenté de l'organisation d'un workshop international et de la production d'une exposition photos au Printemps 2025 que Centre Sciences pourra exploiter par la suite.

Le Conseil Scientifique du STUDIUM - LE STUDIUM réunira les membres de son Conseil Scientifique international à plusieurs reprises pour procéder à l'évaluation des candidatures:

- Les 23-25 avril 2025 pour les programmes SMART LOIRE VALLEY et le MSH Visiting Researchers (réunion en présentiel à Orléans)
- Au mois de mai 2025 pour l'appel MSH-VdL Visiting Researchers Programme (en visio)
- Au fil de l'eau pour évaluer les candidatures de GUEST.
- En comité de sélection ponctuel et restreint pour les autres programmes.

⇒ **En 2025, LE STUDIUM prévoit d'accueillir à travers tous ses programmes une quarantaine de chercheurs dont la moitié à Tours pour 216 mois de recherche. La moyenne des séjours prévus à ce jour est de 5,5 mois.**

A titre comparatif, ils étaient 41 en 2024, 40 en 2023, 39 en 2022, 29 en 2021, 40 en 2020, 41 en 2019, 39 en 2018, 33 en 2017, 26 en 2016 et 18 en 2015.

La liste complète des accueils prévus à Tours est en annexe. Annexe 1

3. La résidence des chercheurs

Les chercheurs sont accueillis par l'équipe du STUDIUM et du Centre de Mobilité à Blois, Bourges, Chartres, Orléans et Tours. Tout est mis en place pour faciliter leur arrivée et leur intégration.

A Tours comme à Blois, Bourges ou Chartres, ils sont principalement logés dans des logements privés, loués meublés ou vides, selon la durée de leur séjour.

A Orléans ils seront principalement logés au Château de la Motte Sanguin en fonction de la disponibilité des appartements et de la configuration des familles accueillies.

⇒ **LE STUDIUM possède actuellement sur Orléans et Tours 19 appartements en location dont à Orléans, le Château de la Motte Sanguin (7 logements) et 2 appartements en centre-ville d'Orléans et 10 appartements en centre-ville de Tours. Un lieu de vie commun manque à Tours**

et serait à investiguer sérieusement pour faciliter les accueils comme à Orléans ou une délégation à une conciergerie. Une étude financière est en cours.

Les chercheurs sont intégrés à la **communauté scientifique régionale** grâce à leur mise à disposition dans les laboratoires partenaires et à leur participation aux divers événements scientifiques et présentations organisés par LE STUDIUM durant leur séjour.

Les chercheurs reçoivent par voie électronique une **lettre d'information hebdomadaire sur les événements culturels ayant lieu en région Centre-Val de Loire.**

4. L'animation scientifique

En lien avec les chercheurs accueillis et les instituts de recherche partenaires en région Centre-Val de Loire, LE STUDIUM prévoit chaque année l'organisation de nombreux événements.

Voici les différents événements prévus à ce jour. D'autres viendront s'intercaler dans le programme en fonction de l'actualité des projets de recherche, des visites et des opportunités ou sollicitations. Dans la mesure de ses ressources financières LE STUDIUM s'efforce de faciliter l'organisation d'événements scientifiques répondant à ses objectifs et principes.

⇒ Les Jeudis du STUDIUM – LE STUDIUM THURSDAYS

Les LE STUDIUM THURSDAYS sont des séminaires mensuels interdisciplinaires au cours desquels les chercheurs internationaux accueillis sont invités à présenter leurs travaux de recherche à la communauté scientifique catalysée en région par LE STUDIUM. Une visite ou une activité transversale peut également venir agrémenter l'événement.

Tous les chercheurs en résidence STUDIUM participent sous obligation contractuelle. Tous les chercheurs des laboratoires hôtes sont invités à participer ainsi que les membres et partenaires du STUDIUM. Des navettes sont mises à dispositions pour les trajets Orléans-Tours.

Entre 30 et 40 participants sont attendus lors de chaque LE STUDIUM THURSDAY.

⇒ LE STUDIUM prévoit l'organisation de 11 réunions mensuelles interdisciplinaires dont un séminaire sur un axe transversal.

⇒ Les Conférences STUDIUM – LE STUDIUM CONFERENCES & LE STUDIUM WORKSHOPS

En effet, chaque bourse postdoctorale attribuée à un chercheur expérimenté dans le cadre du STUDIUM va de pair avec la possibilité d'assister à de nombreux événements et **l'opportunité d'organiser un événement scientifique international (virtuel ou présentiel)**. Les conférences se déroulent sur 1, 2 ou 3 jours et réunissent environ une cinquantaine de participants en moyenne dont 8 à 15 orateurs invités dont la moitié sont étrangers.

Pour les versions digitales, le retour est positif avec un coût environnemental et financier moindre, une fatigue de voyage épargnée, un nombre accru de participants, plusieurs fuseaux horaires, des visionnages post-conférences rendus disponibles et contribuant au rayonnement dans le temps. La qualité des échanges scientifiques ne s'en trouve pas diminuée, certainement liée à la concentration demandée lors de ces échanges virtuels.

Comme les années précédentes, les laboratoires seront sollicités pour trouver des partenaires et abonder au budget de l'événement.

Depuis 2020, il est demandé aux chercheurs hôtes et en résidence de bien vouloir faire **une demande officielle pour l'organisation d'un événement scientifique international** de ce type. Cette demande doit répondre à plusieurs critères d'excellence dont l'interdisciplinarité. Elle sera soumise au Conseil Scientifique du STUDIUM qui valide ou non le déblocage du financement pour

la tenue de l'événement. Ceci permet de cibler en priorité les événements à forte valeur ajoutée en termes d'excellence scientifique, d'interdisciplinarité, de networking scientifique et d'impact socio-économique pour l'écosystème régional.

⇒ **A ce jour, LE STUDIUM prévoit l'organisation de 20 conférences / workshops / rencontres d'envergure internationale, le programme n'est pas finalisé à ce stade.**

LE STUDIUM CONFERENCES / WORKSHOPS 2025					
Ref	Research Fellow/Host Scientist	Date	Title	Location	Theme
SC154	John COOPER & Philippe VENDRIX (CESR)	15-16 janvier 2025	Performing Royal Power in Renaissance England and France: Insights and Impact	CESR (salle Néricault-Destouches), Tours	Human and Social Sciences
SC155	Lindy HOLDEN-DYE, Fotini KOUTROUMPA & Cédric NEVEU (ISP)	3-5 mars 2025	Forging links between nematode and arthropod research communities - innovation for sustainable pest and parasite control	Novotel, Tours	Life & Health Sciences
SC156	Karol BARRAGÁN & Umberto DIECINOVE (IRBI)	27-28 mars 2025	Insects for sustainable agrifood systems: ecosystem services and management	Hôtel Dupanloup, Orléans	Life & Health Sciences
SC157	Johannes KAESMACHER & Grégoire BOULOUIS (CIC-IT)	7-8 avril 2025	Flat-Panel Diagnostic Imaging in Acute Neurovascular Diseases – We can only treat what we see	Hôtel de ville, Tours	Life & Health Sciences
SC	Carlo BOSI & Philippe VENDRIX (CESR)	13-15 mai 2025	The Digital Edition of Medieval to Early Modern „Song”: Methodological and Interpretative Perspectives	Salle Néricault-Destouches, CESR - Tours	Human and Social Sciences
SC	Sara TAGLIALATELA & Fosca MARIANI ZINI (CESR)	19-20 mai 2025	Memory and oblivion in the sixteenth century: theories and practices	CESR, Tours	Human and Social Sciences
WK	Frédéric Lambin (P2E)	19-23 mai 2025?		Hôtel Dupanloup, Orléans	Life & Health Sciences
SC	Vincent PECORARO, Svetlana ELISEEVA & Stéphane PETOUD (CBM)	26-28 mai 2025	Seeing the Invisible: from Imaging Agents Design to Biological and Clinical Applications	Hôtel Dupanloup, Orléans	Life & Health Sciences
SC	Conférence SYcomore 2.0 (17k)	10-13 juin 2025	Adapting temperate forest management to climate change: from assessment to solutions	Hôtel Dupanloup, Orléans	Earth, Ecology and Environmental sciences
SC	Mohamed TREBAK, Marie POTIER-CARTEREAU & Christophe VANDIER (N2Cox)	17-20 juin 2025	Ion channel signaling in health and disease	Tours	Life & Health Sciences
SS06	Guillaume DECHAMBEAUX (BRGM)	7-11 Juillet 2025	Systems in Sync: Cybernetics and Environmental Digital Twins for Interdisciplinary Collaboration	Moule à gauffres + Hôtel Dupanloup, Orléans	Computer Sciences
SC	Magdalena MALINOWSKA, Arnaud LANOUE & Nathalie GUIVARCH (BBV)	24-26 septembre 2025		Tours	Life & Health Sciences
SC	Conférence internationale JUNON - Sébastien Dupraz (BRGM)	20-24 Octobre 2025	From Data to decision making: Advances in Environmental Digital Twins	Hôtel Dupanloup, Orléans	Computer Sciences
SC	Colloque Consortium i5-HT7net - Séverine MORISSET-LOPEZ (CBM)	tba	Consortium i5-HT7net - Neurobiology of Receptors & Therapeutic innovations	Hôtel Dupanloup, Orléans	Life & Health Sciences

⇒ **Contribution à la constitution du capital humain en région**

La contribution à la constitution du capital humain en région est une véritable mission du STUDIUM accomplie par l'accueil de nombreux chercheurs internationaux expérimentés qui séjournent chaque année dans les laboratoires de la région Centre-Val de Loire et visitent le territoire par le biais des actions mises en place par LE STUDIUM.

Ecoles doctorales

LE STUDIUM a ouvert aux doctorants de la région Centre-Val de Loire la possibilité de participer aux LE STUDIUM THURSDAYS & LECTURES afin de valider un module transversal. Ces événements constituent un lieu de rencontres, de partage de la connaissance et d'apprentissage des échanges scientifiques à travers toutes les disciplines. Cette ouverture aux écoles doctorales cumule les trois objectifs de la *Transdisciplinarité – Internationalisation de la recherche – Formation*. **Le Dr Aurélien Montagu a accepté l'invitation de représenter LE STUDIUM au Conseil des Ecoles Doctorales à compter de 2025.**

Les conférences grand-public – LE STUDIUM LECTURES

Dans le cadre des conférences internationales, LE STUDIUM demande aux chercheurs organisateurs de s'investir dans l'organisation de conférences de vulgarisation scientifique destinées au grand-public.

Les LECTURES réunissent en moyenne en 50 et 100 participants du grand-public grâce à un plan de communication bien rôdé mis en place depuis 8 ans (Affichage Loire Vision, collèges et lycées, liste de contacts STUDIUM, EchoSciences, Université du Temps Libre, réseaux sociaux).

⇒ **LE STUDIUM envisage à ce jour l'organisation de 5 x LE STUDIUM Lectures**

5. LE STUDIUM Research CONSORTIUM – les actions de networking scientifique international

Depuis 2012, LE STUDIUM offre dans le cadre de son SMART LOIRE VALLEY PROGRAMME un format destiné à la formation de réseaux scientifiques ; il s'agit de l'accompagnement du regroupement de cinq chercheurs – quatre internationaux et un issu de la région Centre-Val de Loire – dans le but d'échanger autour d'un objet scientifique commun, de construire un projet international pour le dépôt d'un projet européen ou international, de développer des recherches intersectorielles durables. Le programme prend en charge la logistique et tous les frais liés à une semaine de réunion entière tous les 6 mois pendant deux ans.

Ce format reçoit un écho tout à fait positif auprès des laboratoires régionaux qui sont de plus en plus nombreux à déposer des projets de Consortium.

Ce format a également évolué dans le cadre des Programmes ARD CVL afin d'intégrer des liens fermes avec un ou plusieurs industriels.

A ce jour, LE STUDIUM compte 4 LE STUDIUM Research Consortia en action

Pour l'année 2025, LE STUDIUM prévoit à ce jour 3 ou 4 réunions de consortium à Tours.

List of LE STUDIUM CONSORTIA 2025				
#	Regional Coordinator	Date	Title	Location
CS43-1	Maxime Gueguinou (N2COx)	10-14 février 2025	Mitlon Consortium: Mitochondrial Ion Signaling in Cancer: A Paradigm for Targeted Therapy	Tours
CS42-3	Dr Christophe Baltzinger (EFNO)	2025 - Tba	CONNECT Considering Overlooked Networks of iNtEraCTIONS : seed-dispersal by non-frugivorous	Orléans - Hôtel Dupanloup
CS41-2	Dr Brice Korkmaz (CEPR)	2025 - tba	Pharmacological Inhibition of Cathepsin C in Neutrophil-Mediated Inflammatory Diseases	Tours
CS44-1&2	Dr Séverine Morisset Lopes (CBM)	2025 - tba	Consortium i5-HT7net - Neurobiology of Receptors & Therapeutic innovations	Orléans - Hôtel Dupanloup

6. Ouverture, partenariats et visibilité internationale

⇒ Partenariat

Plusieurs efforts sont en cours pour développer de nouveaux partenariats et de nouvelles interactions à l'international.

⇒ Les contacts initiés avec les partenaires de **NETIAS (réseau européen des instituts d'études avancées)** sont en cours d'exploration dans l'objectif de développer des partenariats stratégiques.

⇒ **Le French Institute for Advanced Studies Programme (FIAS)**, bénéficie d'un cofinancement COFUND, et est piloté par la Fondation du Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancés. Après deux appels à candidatures pour des FELLOWSHIPS (Programme FIAS) 2022 et 2023, le programme touche à sa fin fin 2025. Un nouveau dépôt de projet (**FIAS 2**) auprès du programme COFUND de la Commission Européenne est en cours d'évaluation, qui permettra 3 nouvelles sélections pour les années 2026 à 2028 s'il est retenu par l'agence européenne.

⇒ LE STUDIUM a proposé la mise en place d'un **Programme NEOLAÏA VISITING RESEARCHERS** à l'Université de Tours pour le **Consortium NEAOLAÏA** aux côtés de 8 autres universités européennes. L'organisation de colloques est également à l'étude. LE STUDIUM a participé à la réunion kick-off du programme en février 2024 à Bruxelles et attend le retour de l'Université de Tours sur ses propositions d'actions.

⇒ LE STUDIUM va faire des propositions au Conseil Régional afin que les accueils envisagés dans le **Programme PAACC (Accompagnement des Chercheurs et Chercheuses)** puissent être intégrés dans la communauté scientifique du Studium.

⇒ Les contacts développés par Dr Aurélien Montagu lors de **visites d'écosystèmes d'intérêt** dans divers pays (Grèce, Pologne, Roumanie, Italie, Inde, Maroc, Suède) en 2023 et en 2024 pour les programmes ARD CVL Biomédicaments et Cosmétosciences ont permis d'envisager le montage de différents projets.

⇒ Deux **délégation internationales** sont d'ores et déjà attendues pour une visite à Orléans en février 2025 : une de l'université de Meknes dans le cadre de Cosmétosciences et une du laboratoire international ElytMax (Lyon/Japon) dans le cadre de MATEX.

⇒ Sur invitation de l'université d'Athènes et de l'ancien LE STUDIUM Fellow, Prof. Leandros Skaltounis, LE STUDIUM fait partie d'un programme européen STAFF EXCHANGE, **GREENCOSMIN** qui permettra des échanges entre partenaires européens jusqu'à fin 2027.

⇒ Le Studium entend déposer un nouveau projet au printemps 2025 dans le cadre des **programme européen TEAMING/WIDENING** avec les partenaires académiques du projet **COSMETOHUB** déposé en 2024.

⇒ Communication

LE STUDIUM Multidisciplinary Journal: les publications issues des travaux de recherche soutenus par des financements LE STUDIUM sont consignées sur une page internet du site de l'institut. Les rapports finaux des résidences, validés par le Conseil Scientifique, sont également consultables et répertoriés par un numéro de DOI. 200 documents sont maintenant disponibles et le même nombre est en attente de validation.

Une Collection STUDIUM sur HAL est en cours de développement et permettra de mieux tracer les publications issues des travaux soutenus avec l'appui du STUDIUM.

LE STUDIUM Scientific Report, comme tous les ans, sera publié au Printemps pour mettre en avant tous les projets soutenus et les partenariats au travers des différents programmes. Il reste le seul document anglophone en anglais reflétant l'écosystème régional de façon multidisciplinaire et à l'échelle régionale. **La nouvelle mouture pour l'édition 2023 a connu du succès et l'édition du rapport 2024 est prévu pour le Printemps 2025.**

NEWSLETTER STUDIUM – Elle devrait voir le jour en 2025 et répertorier les actions clés de façon périodiques.

RESEAUX SOCIAUX – L'activité Studium est relayée sur les réseaux sociaux de manière régulière.

7. Moyens et Ressources humaines

La Région Centre-Val de Loire a diminué son financement socle de 50% pour l'année 2025, passant de 600000 EUR à 300000 EUR. En contrepartie, il est prévu un montage financier avec les fonds FEDER au moins à même hauteur. Ceci induit une fragilité certaine avec des risques, des incertitudes et des limites de cofinancement sur le montage de projets européens dans lesquels Le Studium est déjà engagé (FIAS) ou pourrait être amené à s'engager.

Le Studium compte apporter un montant de ses réserves pour atteindre l'équilibre budgétaire. (Budget joint – Annexe 2)

Les postes partagés de Chargé d'accueil dans les services EURAXESS de l'université de Tours et de l'université de Tours seront à réorganiser suite à la décision de la Région Centre Val de Loire de ne plus poursuivre la couverture financière de ces postes pour 2025.

Des consultations avec les partenaires universitaires sont en cours.

LE STUDIUM avait intégré deux nouveaux postes en 2023 (Assistante de Projet et Chargée de Suivi de Projets), prolongés pour l'année 2024 mais qui en raison des contraintes financières des budgets 2025 et suivants, les contrats n'ont pas été prolongés davantage. Le remplacement sur ce poste est pour l'instant suspendu en attente d'une réorganisation nécessaire sur le format que prendra l'Accueil des Chercheurs.

Pour la période Janvier-Juin 2025, **Maëllane Courtin, stagiaire M2 en Management de la Recherche** (M2 Biotechnologie et Droit de l'Université de Tours) a été récemment recrutée.

Conclusion - Contribution à une dynamique collective au service de la recherche et l'innovation en région Centre-Val de Loire

Pour l'année 2025, dans la continuité des années précédentes, LE STUDIUM entend contribuer activement à des actions collectives et transversales en partenariat avec les acteurs régionaux, au service de la recherche et l'innovation en région Centre-Val de Loire, mais avec des moyens réduits.

La recherche de financements privés passe par la mise en œuvre d'une stratégie qui reste toujours à définir, notamment avec la création d'une fondation, sujet dont la direction entend s'emparer de toute urgence.

Enfin les 58 actions prévues dans le cadre du plan stratégique 2021-2027 font l'objet d'un suivi continu. En 2025, les actions clés à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Collaboration active avec les partenaires régionaux.
- Dépôts de projets européens avec LE STUDIUM en tant que partenaire (COFUND, TEAMING)
- Développement des activités au sein de NEOLAïA
- Partenariat à nouer avec des membres du réseau des instituts d'études avancées NETIAS
- Le développement d'une offre pour l'industrie.
- Mise en œuvre et finalisation des actions dans le cadre des programmes ARD CVL
- Recherche de financements

Le soutien de nos partenaires est essentiel dans la conduite de nos actions futures et pour assurer la pérennité du STUDIUM et le maintien d'un soutien de valeur à l'écosystème.

Annexes

- 1- Liste chercheurs et consortia confirmés pour 2025 à Tours
- 2 – Budget 2025

Commission des moyens du 25 avril 2025

Conseil d'administration du 5 mai 2025

Avis N°2025_15

Objet : Création ou modification de Tarifs DU_DIU**Références :**

AD6 - Annexes financières et dossiers d'habilitation - pièces 19 à 28

Exposé de la décision :

Présentation des tarifs de formation continue création ou modification

1. Proposition(s) de décision soumise à la commission :Validation du tarif du nouveau DIU INNOVATIONS EN BIOTECHNOLOGIES POUR LA SANTE
pièce 19 :**Tarif formation continue : 2 025 €****Tarif formation initiale droits spécifiques : 1 000 €****2. Proposition(s) de décision soumise à la commission :**Validation du tarif du nouveau DIU NEUROLOGIE NUCLEAIRE DIAGNOSTIQUE ET
THERAPEUTIQUE pièce 20 :**Tarif formation continue : 1 570 €****Tarif formation initiale droits spécifiques : 530€****3. Proposition(s) de décision soumise à la commission :**Validation du tarif du nouveau DU PERTURBATEURS ENDOCRINIENS ET 1000 PREMIERS
JOURS pièce 21 :**Tarif formation continue : 850 €****4. Proposition(s) de décision soumise à la commission :**Validation de la modification des tarifs du DIU ECHOGRAPHIE POUR LES CHIRURGIENS DU
MEMBRE SUPERIEUR pièce 22 :**Tarif formation continue : 1 320 €**

5. Proposition(s) de décision soumise à la commission :

Validation de la modification des tarifs du DIU ECHOGRAPHIE POUR LES CHIRURGIENS ET LES TRAUMATOLOGUES DU SPORT DU MEMBRE INFÉRIEUR pièce 23 :

Tarif formation continue : 1 320 €

6. Proposition(s) de décision soumise à la commission :

Validation de la modification des tarifs du DIU MEDECINE MANUELLE-OSTEOPATHIE MEDICALE pièce 24 :

Tarif formation continue tarif normal : 1 200 €/an (durée de la formation : 3 années)

Tarif formation continue tarif inscription en 3^{ème} année pour les personnes titulaires d'un DIU MMO effectué en 2 ans : 2 000 €

Tarif formation initiale droits spécifiques : 500 €

7. Proposition(s) de décision soumise à la commission :

Validation de la modification des tarifs du DIU PRISE EN CHARGE DES ADDICTIONS : GÉNÉRALITÉS, SPÉCIFICITÉS DU TROUBLE DE L'USAGE DE L'ALCOOL pièce 25 :

Tarif formation continue Tarif normal : 1 700 €

Tarif formation continue Tarif réduit : 950 €

8. Proposition(s) de décision soumise à la commission :

Validation de la modification des tarifs du DIU PSYCHOPATHOLOGIE DE LA PERSONNE ÂGÉE DU GRAND OUEST pièce 26 :

Tarif formation continue : 1 800 €

Tarif formation initiale droits spécifiques : 725 €

9. Proposition(s) de décision soumise à la commission :

Validation de la modification des tarifs du DU SOINS CONTINUS pièce 27 :

Tarif formation initiale droits spécifiques : 805 €

10. Proposition(s) de décision soumise à la commission :

Validation de la modification des tarifs du DIU SOINS PALLIATIFS ET ACCOMPAGNEMENT pièce 28 :

Tarif formation initiale droits spécifiques : 385 €

11. Proposition(s) de décision soumise à la commission :

Suppressions des :

- DIU CHIRURGIE AMBULATOIRE
- DU AGROECOLOGIE PAYSANNE ET CIVILISATION

Avis de la commission :

VOTE GROUPÉ sur l'ensemble des tarifications proposées (2 abstentions)

Le « document unique de politique de tarification de la Formation Continue à l'Université de Tours » (règlementaire), sera mis à jour en conséquence.

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION À L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Intitulé du diplôme	DIU Innovations en biotechnologies pour la santé	Tarif Normal FC	Tarif Réduit	Tarif 3 FI
		2 025 €		1 175 €
	Nbre stagiaires	3		1
	Nbre total stagiaires		4	
	Tarif moyen		1812,5	
	Formation sur une année complète (oui/non)		non	
	Formation <u>exclusivement</u> hors des locaux de l'UT (oui/non)		oui	

CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL **7 250 €**

COÛTS DIRECTS

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation	Zones à renseigner
- Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés	12 h	302 €/h	3 626 €	
- Maîtres de conférences et assimilés	2 h	201 €/h	402 €	
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €	
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €	
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €	
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		124 €/h	- €	
- Vacataires non fonctionnaires		61 €/h	- €	
- Vacataires fonctionnaires		46 €/h	- €	
- Autres (honoraires de formation...)			- €	
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €	
Indemnités			855 €	
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	14 h	349 €/h	4 882,63 €	

COÛTS ADDITIONNELS DE PERSONNEL FORMATION (heures co-animées ou de suivi individuel ou des options)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités et assimilés dont PU-PH		302 €/h	- €
- Maîtres de conférences et assimilés dont MCU-PH		201 €/h	- €
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		124 €/h	- €
- Vacataires non fonctionnaires		61 €/h	- €
- Vacataires fonctionnaires		46 €/h	- €
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	0 h		- €

Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DIU comprenant des heures de formation dispensées par une autre université)	Nombre d'heures de formation		
- nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI			
- nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement			
- autre :			
TOTAL	94 h		Coût total des heures de formation pour l'UT

TOTAUX	nb heures de formation (pour l'apprenant)	108 h	4 882,63 €
	nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours	14 h	
	nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)	108 h	

COÛTS SPECIFIQUES

Kit pédagogique			
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)			700 €
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)			
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)			
Reversement partenaire			
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES			700 €

I - TOTAL COÛTS DIRECTS	5 583 €
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)	23% 1 667 €

COÛTS INDIRECTS (calculés à partir de la "connaissance des coûts des activités")

COÛTS DE SOUTIEN				
	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût à l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)
- Appui à la formation	440,73 €	- €	34,56 €	- €
- Documentation	299,27 €	- €	23,47 €	- €
- Valorisation et appui à la recherche	80,12 €	- €	6,28 €	- €
- Vie étudiante	137,60 €	- €	10,79 €	- €
TOTAL COÛTS DE SOUTIEN	957,73 €	- €	75,10 €	- €

COÛTS DE SUPPORT				
	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total	Coût à l'heure de formation	Coût total
- Gouvernance, pilotage, gestion	1 118,52 €	- €	87,71 €	1 227,90 €
- Patrimoine immobilier	237,85 €	- €	18,65 €	- €
- Système d'information et numérique	253,59 €	- €	19,88 €	278,39 €
TOTAL COÛTS DE SUPPORT	1 609,96 €	- €	126,24 €	1 506,29 €

III - TOTAL COÛTS INDIRECTS	- €	1 506,29 €
------------------------------------	------------	-------------------

III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (III1 ou III2)	7 088,91 €
MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0)	2% 161,09 €

Chiffes clés / stagiaire	
Coûts complets	1 772,23 €
dont coûts directs	
dont coûts indirects	
Coût complets de l'heure de formation	
Marge sur coûts directs	
en % du tarif de vente	
Marge sur coûts complets	
en % du tarif de vente	
Nombre minimum de stagiaires	
Tarif minimum	

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION À L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Intitulé du diplôme	Tarif Normal FC	Tarif Réduit	Tarif 3 FI
DIU Médecine nucléaire diagnostique et thérapeutique	1570 €		705 €
Nbre stagiaires	3		1
Nbre total stagiaires	4		
Tarif moyen	1353,75		
Formation sur une année complète (oui/non)	non		
Formation exclusivement hors des locaux de l'UT (oui/non)	oui		

CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL 5 415 €
COÛTS DIRECTS

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation	Zones à renseigner
- Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés	1 h	302 €/h	302 €	
- Maîtres de conférences et assimilés	3 h	201 €/h	603 €	
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €	
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €	
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €	
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		124 €/h	- €	
- Vacataires non fonctionnaires	1 h	61 €/h	61 €	
- Vacataires fonctionnaires	7 h	46 €/h	322 €	
- Autres (honoraires de formation...)			- €	
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €	
Indemnités			855 €	
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	12 h	179 €/h	2 142,71 €	

COÛTS ADDITIONNELS DE PERSONNEL FORMATION (heures co-animées ou de suivi individuel ou des options)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités et assimilés dont PU-PH		302 €/h	- €
- Maîtres de conférences et assimilés dont MCU-PH		201 €/h	- €
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		124 €/h	- €
- Vacataires non fonctionnaires		61 €/h	- €
- Vacataires fonctionnaires		46 €/h	- €
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	0 h		- €

Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DIU comprenant des heures de formation dispensées par une autre université)	Nombre d'heures de formation	Coût total des heures de formation pour l'UT
- nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI	82 h	
- nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement		
- autre :		
TOTAL	82 h	

TOTAUX	nb heures de formation (pour l'apprenant)	nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours	nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)	Coût total des heures de formation pour l'UT
	94 h	12 h	94 h	2 142,71 €

COÛTS SPECIFIQUES

Kit pédagogique		
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)		1000 €
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)		
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)		
Reversement partenaire		
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES		1000 €

I - TOTAL COÛTS DIRECTS	3 143 €
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)	42% 2 272 €

COÛTS INDIRECTS (calculés à partir de la "connaissance des coûts des activités")
COÛTS DE SOUTIEN

	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût à l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)
- Appui à la formation	440,73 €	- €	34,56 €	- €
- Documentation	299,27 €	- €	23,47 €	- €
- Valorisation et appui à la recherche	80,12 €	- €	6,28 €	- €
- Vie étudiante	137,60 €	- €	10,79 €	- €
TOTAL COÛTS DE SOUTIEN	957,73 €	- €	75,10 €	- €

COÛTS DE SUPPORT

	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total	Coût à l'heure de formation	Coût total
- Gouvernance, pilotage, gestion	1118,52 €	- €	87,71 €	1052,48 €
- Patrimoine immobilier	237,85 €	- €	18,65 €	- €
- Système d'information et numérique	253,59 €	- €	19,88 €	238,62 €
TOTAL COÛTS DE SUPPORT	1609,96 €	- €	126,24 €	1291,10 €

II1 - TOTAL COÛTS INDIRECTS - € 1 291,10 €

III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II1 ou II2)	4 433,82 €
MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0)	18% 981,18 €

Chiffes clés / stagiaire

Coûts complets	1108,45 €
dont coûts directs	
dont coûts indirects	
Coût complets de l'heure de formation	
Marge sur coûts directs	
en % du tarif de vente	
Marge sur coûts complets	
en % du tarif de vente	
Nombre minimum de stagiaires	
Tarif minimum	

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION À L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Intitulé du diplôme	Tarif Normal FC	Tarif Réduit	Tarif 3 FI
DU Perturbateurs endocriniens et 1000 premiers jours	850 €		
Nbre stagiaires	15		
Nbre total stagiaires		15	
Tarif moyen		850	
Formation sur une année complète (oui/non)		non	
Formation exclusivement hors des locaux de l'UT (oui/non)		non	

CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL
12 750 €
COÛTS DIRECTS

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation	Zones à renseigner
- Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés	8 h	302 €/h	2 417 €	
- Maîtres de conférences et assimilés	6 h	201 €/h	1 205 €	
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €	
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €	
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €	
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		124 €/h	- €	
- Vacataires non fonctionnaires	2 h	61 €/h	122 €	
- Vacataires fonctionnaires	16 h	46 €/h	736 €	
- Autres (honoraires de formation...)			- €	
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €	
Indemnités			855 €	
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	32 h	167 €/h	5 335,39 €	

COÛTS ADDITIONNELS DE PERSONNEL FORMATION (heures co-animées ou de suivi individuel ou des options)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités et assimilés dont PU-PH		302 €/h	- €
- Maîtres de conférences et assimilés dont MCU-PH		201 €/h	- €
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		124 €/h	- €
- Vacataires non fonctionnaires		61 €/h	- €
- Vacataires fonctionnaires		46 €/h	- €
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	0 h		- €

Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DIU comprenant des heures de formation dispensées par une autre université)	Nombre d'heures de formation	Coût total des heures de formation pour l'UT
- nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI		
- nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement		
- autre :		
TOTAL	0 h	

TOTAUX	nb heures de formation (pour l'apprenant)	nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours	nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)	Coût total des heures de formation pour l'UT
		32 h	32 h	5 335,39 €
		32 h	32 h	
		32 h	32 h	

COÛTS SPECIFIQUES

Kit pédagogique			
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)			600 €
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)			
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)			
Reversement partenaire			
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES			600 €

I - TOTAL COÛTS DIRECTS	5 935 €
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)	53%
	6 815 €

COÛTS INDIRECTS (calculés à partir de la "connaissance des coûts des activités")
COÛTS DE SOUTIEN

	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût à l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)
- Appui à la formation	440,73 €	- €	34,56 €	1 105,89 €
- Documentation	299,27 €	- €	23,47 €	750,95 €
- Valorisation et appui à la recherche	80,12 €	- €	6,28 €	201,04 €
- Vie étudiante	137,60 €	- €	10,79 €	345,28 €
TOTAL COÛTS DE SOUTIEN	957,73 €	- €	75,10 €	2 403,16 €

COÛTS DE SUPPORT

	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total	Coût à l'heure de formation	Coût total
- Gouvernance, pilotage, gestion	1 118,52 €	- €	87,71 €	2 806,62 €
- Patrimoine immobilier	237,85 €	- €	18,65 €	596,81 €
- Système d'information et numérique	253,59 €	- €	19,88 €	636,32 €
TOTAL COÛTS DE SUPPORT	1 609,96 €	- €	126,24 €	4 039,75 €

II1 - TOTAL COÛTS INDIRECTS	- €	6 442,91 €
------------------------------------	------------	-------------------

III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II1 ou II2)	12 378,30 €
MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0)	3%
	371,70 €

Chiffes clés / stagiaire

Coûts complets	825,22 €
dont coûts directs	
dont coûts indirects	
Coût complets de l'heure de formation	
Marge sur coûts directs	
en % du tarif de vente	
Marge sur coûts complets	
en % du tarif de vente	
Nombre minimum de stagiaires	
Tarif minimum	

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION À L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Intitulé du diplôme	DIU Echographie pour les chirurgiens du membre supérieur	Tarif Normal FC	Tarif Reduit	Tarif 3 FI
		1320 €		
	Nbre stagiaires	5		
	Nbre total stagiaires		5	
	Tarif moyen		1320	
	Formation sur une année complète (oui/non)		non	
	Formation exclusivement hors des locaux de l'UT (oui/non)		non	

CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL **6 600 €**

COÛTS DIRECTS

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation	Zones à renseigner
- Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés	3 h	302 €/h	906 €	
- Maîtres de conférences et assimilés		201 €/h	- €	
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €	
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €	
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €	
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		124 €/h	- €	
- Vacataires non fonctionnaires	9 h	61 €/h	549 €	
- Vacataires fonctionnaires		46 €/h	- €	
- Autres (honoraires de formation...)			- €	
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €	
Indemnités			255 €	
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	12 h	143 €/h	1710,48 €	

COÛTS ADDITIONNELS DE PERSONNEL FORMATION (heures co-animées ou de suivi individuel ou des options)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités et assimilés dont PU-PH	3 h	302 €/h	906 €
- Maîtres de conférences et assimilés dont MCU-PH		201 €/h	- €
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		124 €/h	- €
- Vacataires non fonctionnaires	9 h	61 €/h	549 €
- Vacataires fonctionnaires		46 €/h	- €
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	12 h		1455,48 €

Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DIU comprenant des heures de formation dispensées par une autre université)	Nombre d'heures de formation	Coût total des heures de formation pour l'UT
- nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI	24 h	
- nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement		
- autre :		
TOTAL	24 h	

TOTAUX	nb heures de formation (pour l'apprenant)	36 h	3 165,96 €
	nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours	24 h	
	nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)	48 h	

COÛTS SPECIFIQUES

Kit pédagogique		
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)		200 €
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)		230 €
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)		550 €
Reversement partenaire		
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES		980 €

I - TOTAL COÛTS DIRECTS	4 146 €
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)	37% 2 454 €

COÛTS INDIRECTS (calculés à partir de la "connaissance des coûts des activités")

COÛTS DE SOUTIEN				
	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût à l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)
- Appui à la formation	440,73 €	- €	34,56 €	414,71 €
- Documentation	299,27 €	- €	23,47 €	281,61 €
- Valorisation et appui à la recherche	80,12 €	- €	6,28 €	75,39 €
- Vie étudiante	137,60 €	- €	10,79 €	129,48 €
TOTAL COÛTS DE SOUTIEN	957,73 €	- €	75,10 €	901,19 €

COÛTS DE SUPPORT				
	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total	Coût à l'heure de formation	Coût total
- Gouvernance, pilotage, gestion	1118,52 €	- €	87,71 €	1052,48 €
- Patrimoine immobilier	237,85 €	- €	18,65 €	223,81 €
- Système d'information et numérique	253,59 €	- €	19,88 €	238,62 €
TOTAL COÛTS DE SUPPORT	1609,96 €	- €	126,24 €	1514,91 €

II1 - TOTAL COÛTS INDIRECTS	- €	2 416,09 €
------------------------------------	------------	-------------------

III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II1 ou II2)	6 562,06 €
MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0)	1% 37,94 €

Chiffes clés / stagiaire	
Coûts complets	1 312,41 €
dont coûts directs	592,28 €
dont coûts indirects	345,16 €
Coût complets de l'heure de formation	182,2793167
Marge sur coûts directs	647,72 €
en % du tarif de vente	52%
Marge sur coûts complets	302,56 €
en % du tarif de vente	24%
Nombre minimum de stagiaires	6
Tarif minimum	938,00 €

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION À L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Intitulé du diplôme	Tarif Normal FC	Tarif Réduit	Tarif 3 FI
DIU Echographie pour les chirurgiens et les traumatologues du sport du membre inférieur	1320 €		
Nbre stagiaires	5		
Nbre total stagiaires		5	
Tarif moyen		1320	
Formation sur une année complète (oui/non)		non	
Formation exclusivement hors des locaux de l'UT (oui/non)		non	

CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL
6 600 €
COÛTS DIRECTS

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation	Zones à renseigner
- Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés	4 h	302 €/h	1209 €	
- Maîtres de conférences et assimilés		201 €/h	- €	
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €	
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €	
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €	
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		124 €/h	- €	
- Vacataires non fonctionnaires		61 €/h	- €	
- Vacataires fonctionnaires	8 h	46 €/h	368 €	
- Autres (honoraires de formation...)			- €	
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €	
Indemnités			450 €	
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	12 h	169 €/h	2 026,64 €	

COÛTS ADDITIONNELS DE PERSONNEL FORMATION (heures co-animées ou de suivi individuel ou des options)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités et assimilés dont PU-PH		302 €/h	- €
- Maîtres de conférences et assimilés dont MCU-PH		201 €/h	- €
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		124 €/h	- €
- Vacataires non fonctionnaires		61 €/h	- €
- Vacataires fonctionnaires		46 €/h	- €
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	0 h		- €

Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DIU comprenant des heures de formation dispensées par une autre université)	Nombre d'heures de formation	Coût total des heures de formation pour l'UT
- nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI	80 h	
- nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement		
- autre :		
TOTAL	80 h	

TOTAUX	nb heures de formation (pour l'apprenant)	nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours	nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)	Coût total des heures de formation pour l'UT
	92 h	12 h	92 h	2 026,64 €

COÛTS SPECIFIQUES

Kit pédagogique		
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)		400 €
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)		130 €
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)		600 €
Reversement partenaire		
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES		1130 €

I - TOTAL COÛTS DIRECTS	3 157 €
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)	52% 3 443 €

COÛTS INDIRECTS (calculés à partir de la "connaissance des coûts des activités")
COÛTS DE SOUTIEN

	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût à l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)
- Appui à la formation	440,73 €	- €	34,56 €	414,71 €
- Documentation	299,27 €	- €	23,47 €	281,61 €
- Valorisation et appui à la recherche	80,12 €	- €	6,28 €	75,39 €
- Vie étudiante	137,60 €	- €	10,79 €	129,48 €
TOTAL COÛTS DE SOUTIEN	957,73 €	- €	75,10 €	901,19 €

COÛTS DE SUPPORT

	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total	Coût à l'heure de formation	Coût total
- Gouvernance, pilotage, gestion	1118,52 €	- €	87,71 €	1052,48 €
- Patrimoine immobilier	237,85 €	- €	18,65 €	223,81 €
- Système d'information et numérique	253,59 €	- €	19,88 €	238,62 €
TOTAL COÛTS DE SUPPORT	1609,96 €	- €	126,24 €	1514,91 €

II1 - TOTAL COÛTS INDIRECTS	- €	2 416,09 €
------------------------------------	------------	-------------------

III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II1 ou II2)	5 572,73 €
MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0)	16% 1 027,27 €

Chiffes clés / stagiaire

Coûts complets	1 114,55 €
dont coûts directs	486,43 €
dont coûts indirects	732,15 €
Coût complets de l'heure de formation	268,0879625
Marge sur coûts directs	888,11 €
en % du tarif de vente	65%
Marge sur coûts complets	155,96 €
en % du tarif de vente	11%
Nombre minimum de stagiaires	20
Tarif minimum	1 219,00 €

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION À L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Intitulé du diplôme	Tarif Normal FC	Tarif Réduit	Tarif 3 FI
DIU Médecine manuelle-Ostéopathie médicale	3 600 €	2 000 €	1 500 €
Nbre stagiaires	10	1	2
Nbre total stagiaires	13		
Tarif moyen	3153,846154		
Formation sur une année complète (oui/non)	non		
Formation exclusivement hors des locaux de l'UT (oui/non)	oui		

CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL
41 000 €
COÛTS DIRECTS

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation	Zones à renseigner
- Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés	4 h	302 €/h	1209 €	
- Maîtres de conférences et assimilés		201 €/h	- €	
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €	
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €	
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €	
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		124 €/h	- €	
- Vacataires non fonctionnaires	192 h	61 €/h	11 712 €	
- Vacataires fonctionnaires	10 h	46 €/h	460 €	
- Autres (honoraires de formation...)			- €	
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €	
Indemnités			621 €	
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	206 h	68 €/h	14 001,64 €	

COÛTS ADDITIONNELS DE PERSONNEL FORMATION (heures co-animées ou de suivi individuel ou des options)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités et assimilés dont PU-PH		302 €/h	- €
- Maîtres de conférences et assimilés dont MCU-PH		201 €/h	- €
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		124 €/h	- €
- Vacataires non fonctionnaires		61 €/h	- €
- Vacataires fonctionnaires		46 €/h	- €
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	0 h		- €

Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DIU comprenant des heures de formation dispensées par une autre université)	Nombre d'heures de formation	Coût total des heures de formation pour l'UT
- nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI	250 h	
- nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement		
- autre :		
TOTAL	250 h	

TOTAUX	nb heures de formation (pour l'apprenant)	nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours	nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)	Coût total des heures de formation pour l'UT
	456 h	206 h	456 h	14 001,64 €

COÛTS SPECIFIQUES

Kit pédagogique		
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)		200 €
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)		120 €
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)		1 500 €
Reversement partenaire		100 €
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES		1 920 €

I - TOTAL COÛTS DIRECTS	15 922 €
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)	61% 25 078 €

COÛTS INDIRECTS (calculés à partir de la "connaissance des coûts des activités")
COÛTS DE SOUTIEN

	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût à l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)
- Appui à la formation	440,73 €	- €	34,56 €	- €
- Documentation	299,27 €	- €	23,47 €	- €
- Valorisation et appui à la recherche	80,12 €	- €	6,28 €	- €
- Vie étudiante	137,60 €	- €	10,79 €	- €
TOTAL COÛTS DE SOUTIEN	957,73 €	- €	75,10 €	- €

COÛTS DE SUPPORT

	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total	Coût à l'heure de formation	Coût total
- Gouvernance, pilotage, gestion	1 118,52 €	- €	87,71 €	18 067,62 €
- Patrimoine immobilier	237,85 €	- €	18,65 €	- €
- Système d'information et numérique	253,59 €	- €	19,88 €	4 096,30 €
TOTAL COÛTS DE SUPPORT	1 609,96 €	- €	126,24 €	22 163,92 €

II1 - TOTAL COÛTS INDIRECTS	- €	22 163,92 €
------------------------------------	------------	--------------------

III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II1 ou II2)	38 085,56 €
MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0)	7% 2 914,44 €

Chiffes clés / stagiaire

Coûts complets	2 929,66 €
dont coûts directs	1 224,74 €
dont coûts indirects	1 704,92 €
Coût complets de l'heure de formation	83,52096015
Marge sur coûts directs	1 929,10 €
en % du tarif de vente	61%
Marge sur coûts complets	224,19 €
en % du tarif de vente	7%
Nombre minimum de stagiaires	13
Tarif minimum	2 930,00 €

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION À L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Intitulé du diplôme	Tarif Normal FC	Tarif Réduit	Tarif 3 FI
DIU Prise en charge des addictions : généralités, spécificités du trouble de l'usage de l'alcool	1700 €	950 €	775 €
Nbre stagiaires	12	4	2
Nbre total stagiaires	18		
Tarif moyen	1430,555556		
Formation sur une année complète (oui/non)	non		
Formation <u>exclusivement</u> hors des locaux de l'UT (oui/non)	non		

CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL

25 750 €
COÛTS DIRECTS

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation	Zones à renseigner
- Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés	14 h	302 €/h	4 230 €	
- Maîtres de conférences et assimilés	4 h	201 €/h	803 €	
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €	
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés	3 h	173 €/h	518 €	
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €	
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		124 €/h	- €	
- Vacataires non fonctionnaires	8 h	61 €/h	488 €	
- Vacataires fonctionnaires	42 h	46 €/h	1 932 €	
- Autres (honoraires de formation...)			- €	
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €	
Indemnités			450 €	
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	71 h	119 €/h	8 421,97 €	

COÛTS ADDITIONNELS DE PERSONNEL FORMATION (heures co-animées ou de suivi individuel ou des options)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités et assimilés dont PU-PH	3 h	302 €/h	906 €
- Maîtres de conférences et assimilés dont MCU-PH		201 €/h	- €
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		124 €/h	- €
- Vacataires non fonctionnaires		61 €/h	- €
- Vacataires fonctionnaires	3 h	46 €/h	138 €
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	6 h		1 044,48 €

Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DIU comprenant des heures de formation dispensées par une autre université)	Nombre d'heures de formation	Coût total des heures de formation pour l'UT
- nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI	22 h	9 466,45 €
- nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement		
- autre :		
TOTAL	22 h	

TOTAUX	nb heures de formation (pour l'apprenant)	nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours	nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)
	93 h	77 h	99 h

COÛTS SPECIFIQUES

Kit pédagogique	
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)	400 €
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)	450 €
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)	600 €
Reversement partenaire	
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES	1 450 €

I - TOTAL COÛTS DIRECTS	10 916 €
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)	58% 14 834 €

COÛTS INDIRECTS (calculés à partir de la "connaissance des coûts des activités")

COÛTS DE SOUTIEN				
	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût à l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)
- Appui à la formation	440,73 €	- €	34,56 €	2 453,70 €
- Documentation	299,27 €	- €	23,47 €	1 666,16 €
- Valorisation et appui à la recherche	80,12 €	- €	6,28 €	446,05 €
- Vie étudiante	137,60 €	- €	10,79 €	766,09 €
TOTAL COÛTS DE SOUTIEN	957,73 €	- €	75,10 €	5 332,01 €

COÛTS DE SUPPORT				
	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total	Coût à l'heure de formation	Coût total
- Gouvernance, pilotage, gestion	1 118,52 €	- €	87,71 €	6 227,19 €
- Patrimoine immobilier	237,85 €	- €	18,65 €	1 324,18 €
- Système d'information et numérique	253,59 €	- €	19,88 €	1 411,83 €
TOTAL COÛTS DE SUPPORT	1 609,96 €	- €	126,24 €	8 963,20 €

II1 - TOTAL COÛTS INDIRECTS	- €	14 295,21 €
------------------------------------	------------	--------------------

III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II1 ou II2)	25 211,67 €
MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0)	2% 538,33 €

Chiffes clés / stagiaire

Coûts complets	1 400,65 €
dont coûts directs	486,43 €
dont coûts indirects	732,15 €
Coût complets de l'heure de formation	268,0879625
Marge sur coûts directs	888,11 €
en % du tarif de vente	65%
Marge sur coûts complets	155,96 €
en % du tarif de vente	11%
Nombre minimum de stagiaires	20
Tarif minimum	1 219,00 €

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION À L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Intitulé du diplôme	DIU Psychopathologie de la personne âgée	Tarif Normal FC	Tarif Réduit	Tarif 3 FI
		1800 €		900 €
	Nbre stagiaires	5		1
	Nbre total stagiaires	6		
	Tarif moyen	1650		
	Formation sur une année complète (oui/non)	non		
	Formation exclusivement hors des locaux de l'UT (oui/non)	non		

CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL **9 900 €**

COÛTS DIRECTS

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation	Zones à renseigner
- Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés	9 h	302 €/h	2 719 €	
- Maîtres de conférences et assimilés	3 h	201 €/h	603 €	
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €	
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €	
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €	
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		124 €/h	- €	
- Vacataires non fonctionnaires	1 h	61 €/h	61 €	
- Vacataires fonctionnaires	8 h	46 €/h	368 €	
- Autres (honoraires de formation...)			- €	
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €	
Indemnités			450 €	
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	21 h	200 €/h	4 201,00 €	

COÛTS ADDITIONNELS DE PERSONNEL FORMATION (heures co-animées ou de suivi individuel ou des options)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités et assimilés dont PU-PH		302 €/h	- €
- Maîtres de conférences et assimilés dont MCU-PH		201 €/h	- €
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		124 €/h	- €
- Vacataires non fonctionnaires		61 €/h	- €
- Vacataires fonctionnaires		46 €/h	- €
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	0 h		- €

Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DIU comprenant des heures de formation dispensées par une autre université)	Nombre d'heures de formation	Coût total des heures de formation pour l'UT
- nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI	56 h	
- nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement		
- autre :		
TOTAL	56 h	

TOTAUX	nb heures de formation (pour l'apprenant)	nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours	nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)	Coût total des heures de formation pour l'UT
	77 h	21 h	77 h	4 201,00 €

COÛTS SPECIFIQUES

Kit pédagogique			1000 €
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)			
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)			300 €
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)			
Reversement partenaire			
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES			1300 €

I - TOTAL COÛTS DIRECTS	5 501 €
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)	44% 4 399 €

COÛTS INDIRECTS (calculés à partir de la "connaissance des coûts des activités")

COÛTS DE SOUTIEN

	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût à l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)
- Appui à la formation	440,73 €	- €	34,56 €	725,74 €
- Documentation	299,27 €	- €	23,47 €	492,81 €
- Valorisation et appui à la recherche	80,12 €	- €	6,28 €	131,93 €
- Vie étudiante	137,60 €	- €	10,79 €	226,59 €
TOTAL COÛTS DE SOUTIEN	957,73 €	- €	75,10 €	1577,07 €

COÛTS DE SUPPORT

	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total	Coût à l'heure de formation	Coût total
- Gouvernance, pilotage, gestion	1118,52 €	- €	87,71 €	1841,84 €
- Patrimoine immobilier	237,85 €	- €	18,65 €	391,66 €
- Système d'information et numérique	253,59 €	- €	19,88 €	417,58 €
TOTAL COÛTS DE SUPPORT	1609,96 €	- €	126,24 €	2 651,09 €

III1 - TOTAL COÛTS INDIRECTS	- €	4 228,16 €
-------------------------------------	------------	-------------------

III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (III1 ou III2)	9 729,16 €
MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0)	2% 170,84 €

Chiffes clés / stagiaire	
Coûts complets	1621,53 €
dont coûts directs	
dont coûts indirects	
Coût complets de l'heure de formation	
Marge sur coûts directs	
en % du tarif de vente	
Marge sur coûts complets	
en % du tarif de vente	
Nombre minimum de stagiaires	
Tarif minimum	

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION À L'UNIVERSITÉ DE TOURS

		Tarif Normal FC	Tarif Réduit	Tarif 3 FI
Intitulé du diplôme	DIU Soins palliatifs et accompagnement	1 550 €	560 €	560 €
	Nbre stagiaires	20	1	2
	Nbre total stagiaires	23		
	Tarif moyen	1420,869565		
	Formation sur une année complète (oui/non)	non		
	Formation <u>exclusivement</u> hors des locaux de l'UT (oui/non)	non		

CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL
32 680 €
COÛTS DIRECTS

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation	Zones à renseigner
- Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés		302 €/h	- €	
- Maîtres de conférences et assimilés		201 €/h	- €	
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €	
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €	
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €	
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires	25 h	124 €/h	3 097 €	
- Vacataires non fonctionnaires	34 h	61 €/h	2 074 €	
- Vacataires fonctionnaires	32 h	46 €/h	1 472 €	
- Autres (honoraires de formation...)			- €	
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €	
Indemnités			- €	
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	91 h	73 €/h	6 642,54 €	

COÛTS ADDITIONNELS DE PERSONNEL FORMATION (heures co-animées ou de suivi individuel ou des options)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités et assimilés dont PU-PH		302 €/h	- €
- Maîtres de conférences et assimilés dont MCU-PH		201 €/h	- €
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		124 €/h	- €
- Vacataires non fonctionnaires	51 h	61 €/h	3 111 €
- Vacataires fonctionnaires	57 h	46 €/h	2 622 €
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	108 h		5 733,00 €

Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DIU comprenant des heures de formation dispensées par une autre université)	Nombre d'heures de formation	Coût total des heures de formation pour l'UT
- nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI		
- nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement		
- autre :		
TOTAL	0 h	

TOTAUX	nb heures de formation (pour l'apprenant)	91 h	
	nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours	199 h	
	nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)	199 h	12 375,54 €

COÛTS SPECIFIQUES

Kit pédagogique		
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)		200 €
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)		800 €
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)		500 €
Reversement partenaire		
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES		1 500 €

I - TOTAL COÛTS DIRECTS	13 876 €
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)	58% 18 804 €

COÛTS INDIRECTS (calculés à partir de la "connaissance des coûts des activités")
COÛTS DE SOUTIEN

	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût à l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)
- Appui à la formation	440,73 €	- €	34,56 €	3 144,88 €
- Documentation	299,27 €	- €	23,47 €	2 135,51 €
- Valorisation et appui à la recherche	80,12 €	- €	6,28 €	571,70 €
- Vie étudiante	137,60 €	- €	10,79 €	981,90 €
TOTAL COÛTS DE SOUTIEN	957,73 €	- €	75,10 €	6 833,99 €

COÛTS DE SUPPORT

	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total	Coût à l'heure de formation	Coût total
- Gouvernance, pilotage, gestion	1 118,52 €	- €	87,71 €	7 981,33 €
- Patrimoine immobilier	237,85 €	- €	18,65 €	1 697,19 €
- Système d'information et numérique	253,59 €	- €	19,88 €	1 809,53 €
TOTAL COÛTS DE SUPPORT	1 609,96 €	- €	126,24 €	11 488,05 €

II1 - TOTAL COÛTS INDIRECTS	- €	18 322,03 €
------------------------------------	------------	--------------------

III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II1 ou II2)	32 197,58 €
MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0)	1% 482,42 €

Chiffes clés / stagiaire

Coûts complets	1 399,89 €
dont coûts directs	660,74 €
dont coûts indirects	872,48 €
Coût complets de l'heure de formation	353,8195125
Marge sur coûts directs	889,26 €
en % du tarif de vente	57%
Marge sur coûts complets	16,78 €
en % du tarif de vente	1%
Nombre minimum de stagiaires	21
Tarif minimum	1 534,00 €

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION À L'UNIVERSITÉ DE TOURS

		Tarif Normal FC	Tarif Réduit	Tarif 3 FI
Intitulé du diplôme	DU Soins continus	2 380 €	980 €	980 €
	Nbre stagiaires	18	1	2
Nbre total stagiaires		21		
Tarif moyen		2180		
Formation sur une année complète (oui/non)		non		
Formation exclusivement hors des locaux de l'UT (oui/non)		non		

CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL

45 780 €
COÛTS DIRECTS

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation	Zones à renseigner
- Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés		302 €/h	- €	
- Maîtres de conférences et assimilés		201 €/h	- €	
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €	
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €	
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €	
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires	4 h	124 €/h	495 €	
- Vacataires non fonctionnaires	106 h	61 €/h	6 466 €	
- Vacataires fonctionnaires	15 h	46 €/h	690 €	
- Autres (honoraires de formation...)			- €	
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €	
Indemnités			621 €	
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	125 h	66 €/h	8 272,45 €	

COÛTS ADDITIONNELS DE PERSONNEL FORMATION (heures co-animées ou de suivi individuel ou des options)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités et assimilés dont PU-PH		302 €/h	- €
- Maîtres de conférences et assimilés dont MCU-PH		201 €/h	- €
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		124 €/h	- €
- Vacataires non fonctionnaires	110 h	61 €/h	6 710 €
- Vacataires fonctionnaires	4 h	46 €/h	184 €
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	114 h		6 894,00 €

Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DIU comprenant des heures de formation dispensées par une autre université)	Nombre d'heures de formation	Coût total des heures de formation pour l'UT
- nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI		
- nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement		
- autre :		
TOTAL	0 h	

TOTAUX	nb heures de formation (pour l'apprenant)	125 h	15 166,45 €
	nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours	239 h	
	nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)	239 h	

COÛTS SPECIFIQUES

Kit pédagogique		
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)		200 €
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)		4 000 €
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)		300 €
Reversement partenaire		
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES		4 500 €

I - TOTAL COÛTS DIRECTS	19 666 €
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)	57% 26 114 €

COÛTS INDIRECTS (calculés à partir de la "connaissance des coûts des activités")

COÛTS DE SOUTIEN				
	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût à l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)
- Appui à la formation	440,73 €	- €	34,56 €	4 319,89 €
- Documentation	299,27 €	- €	23,47 €	2 933,39 €
- Valorisation et appui à la recherche	80,12 €	- €	6,28 €	785,31 €
- Vie étudiante	137,60 €	- €	10,79 €	1 348,76 €
TOTAL COÛTS DE SOUTIEN	957,73 €	- €	75,10 €	9 387,34 €

COÛTS DE SUPPORT				
	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total	Coût à l'heure de formation	Coût total
- Gouvernance, pilotage, gestion	1 118,52 €	- €	87,71 €	10 963,36 €
- Patrimoine immobilier	237,85 €	- €	18,65 €	2 331,30 €
- Système d'information et numérique	253,59 €	- €	19,88 €	2 485,62 €
TOTAL COÛTS DE SUPPORT	1 609,96 €	- €	126,24 €	15 780,28 €

II1 - TOTAL COÛTS INDIRECTS	- €	25 167,63 €
------------------------------------	------------	--------------------

III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II1 ou II2)	44 834,07 €
MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0)	2% 945,93 €

Chiffes clés / stagiaire

Coûts complets	2 134,96 €
dont coûts directs	983,32 €
dont coûts indirects	1 258,38 €
Coût complets de l'heure de formation	358,6725948
Marge sur coûts directs	1 256,68 €
en % du tarif de vente	56%
Marge sur coûts complets	-1,70 €
en % du tarif de vente	0%
Nombre minimum de stagiaires	21
Tarif minimum	2 242,00 €

Document unique de politique générale de tarification
de la formation continue à l'université de Tours

2025-2026

Cette version des tarifs de formation continue pour l'année universitaire 2025-2026 vient remplacer la version précédente (délibération n°2024-115 du conseil d'administration du 18 novembre 2024).

Les modifications/nouveautés sont identifiées en rouge.

Nouvelles formations :

- DIU Neurologie nucléaire diagnostique et thérapeutique
- DU Perturbateurs endocriniens et 1 000 premiers jours
- DIU Innovation en biotechnologie pour la santé
- formation non diplômante de 7h "Le traitement endodontique en toute sécurité"

Modifications de formations :

avec modification du tarif

- DIU Echographie pour les chirurgiens du membre supérieur
- DIU Echographie pour les chirurgiens et les traumatologues du sport du membre inférieur
- DIU Médecine Manuelle - ostéopathie médicale (avec diminution du nombre d'heures)
- DIU Prise en charge des addictions : généralités, spécificités du trouble de l'usage de l'alcool
- DIU Psychopathologie de la personne âgée du grand ouest
- DU Médiation et gestion des conflits (suppression du tarif réduit)
- DAEU Sonate (correction d'erreur matérielle)
- DUCG (en 1 an et en 2 ans) préparant au Diplôme de Comptabilité Générale (DCG)
- DUSCG préparant au Diplôme Supérieur de Comptabilité Générale (DSCG)
- DAEU Sonate (alignement des tarifs avec ceux des autres universités du consortium)

sans modification du tarif

- diminution du nombre d'heures du DIU *Cardiologie pédiatrique et congénitale*, DU *Santé sexuelle* et DAEU A et DAEU B
- fermeture du DIU *Chirurgie ambulatoire* et du DU *Agroécologie paysanne et civilisation*
- changement de l'intitulé des DU-DIU suivants :

Hypnose en santé

Initiation à la réflexion éthique dans les pratiques de soins et d'accompagnement

Nutrition, alimentation-santé

Pédagogie en santé

Santé sexuelle

Manager inclusif et qualité de vie, conditions de travail

Modification des modalités de calcul des frais de formation en cas de prise en charge financière PARTIELLE (Annexe §I.1)

Cf document intitulé "Cadre des exonérations", puis Annexe dans ce document

Tarifs de formation continue des formations
"en insertion"
 (formations accueillant principalement des étudiants,
 et gérées par les UFR)

Tarifs 2025-2026	
Intitulé de la formation	TARIF annuel
BUT et LP dans secteur tertiaire	
1ère et 2e année	4 500 €
3e année	5 500 €
BUT et LP dans secteur secondaire	
1ère et 2e année	5 000 €
3e année	6 000 €
Licence générale dont santé (médecine, pharma, sage-femme)	
1ère et 2e année	2 570 €
3e année	3 600 €
Master dans secteur tertiaire dont santé (médecine, pharma, sage-femme)	
1ère année	4 500 €
2e année	5 500 €
Master dans secteur secondaire	
1ère année	5 000 €
2e année	6 000 €
Diplôme d'ingénieur	22€/h
Doctorat	1 450 €
Capacités d'orthophonie (tarif pour les 5 ans)	3 158 €
Capacités d'orthoptie (tarif pour les 3 ans)	2 950 €
<i>Les tarifs réduits 2023-24 restent en application pour les stagiaires ayant débuté un parcours de formation avant la rentrée 2024 jusqu'à leur diplomation.</i>	
PREPARATION AUX CONCOURS	
Préparation aux concours du CAPES	1 310 €
Préparation de l'agrégation externe	1 310 €
INSCRIPTION AUX MODULES	
Frais forfaitaires	260 €
+ Taux horaire Insertion	
+ Taux horaire Titres d'ingénieurs	
+ Taux horaire groupes spécifiques	
Réinscription et montant minimum	
Réinscription sans heure de formation, hors cas de force majeure	280 €
Montant minimum de facturation	280 €
Tarif pour les personnels de l'Université de Tours	
Dans le cadre d'un Congé de Formation Professionnel (CFP) en insertion FI	320 €
Dans le cadre d'un Congé de Formation Professionnel (CFP) dans une formation en groupe spécifique UC	25% du tarif réduit de la formation (+ coût du séminaire pédagogique, le cas échéant)

Tous les stagiaires inscrits dans ces formations ont accès à la commission d'aide à l'inscription en formation continue

Il est rappelé que, dans le cas d'un CFP, l'employeur ne prend pas en charge les frais de formation.

CESR : tertiaire
 EPU : secondaire
 IAE : tertiaire
 IUT de Blois : selon le département
 IUT de Tours : selon le département
 UFR ASH : tertiaire
 UFR DESS : tertiaire
 UFR Lettres et Langues : tertiaire
 UFR Médecine : secondaire
 UFR Odontologie : secondaire
 UFR Sciences Pharmaceutiques : secondaire
 UFR Sciences et Techniques : secondaire

UFR Médecine

FORMATIONS		GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
formations accueillant principalement des étudiants, et gérées par l'UFR					
Capacités, AU, DU, DIU					
Autres capacités en Médecine (addictologie, allergologie)		UFR	variable	1050€/an	-
Antibiotologie et autres traitements anti-infectieux - DIU (une année sur deux)	DIU	UFR	84 h	1 290 €	1 010 €
Arthroscopie - DIU	DIU	UFR	96 h	1 090 €	-
Chirurgie de la main - DIU (formation sur deux ans)	DIU	UFR	160 h	2 030 €	1 700 €
Chirurgie de l'épaule et du coude - DIU	DIU	UFR	60 h	1 030 €	-
Chirurgie du pied et de la cheville - DIU	DIU	UFR	58 h	1 020 €	740 €
Chirurgie du rachis - DIU	DIU	UFR	126 h	1 700 €	-
Chirurgie mini-invasive - DIU	DIU	UFR	78 h	2 070 €	-
Echocardiographie - AU		UFR	76 h	1 070 €	-
Echocardiographie et imagerie cardio-vasculaire - DIU (formation sur deux ans)	DIU	UFR	152 h	2 140 €	1 580 €
Gynécologie obstétrique pour le médecin généraliste - DIU (formation sur un an)	DIU	UFR	64 h	1 620 €	1 215 €
Hématologie biologique - DIU	DIU	UFR	84 h	1 550 €	1 270 €
Hypertension artérielle et risque cardiovasculaire et rénal - DIU en présentiel	DIU	UFR	120 h	1 180 €	-
Hypertension artérielle et ses complications cardiovasculaire et rénales : une approche basée sur cas cliniques - DIU en e-learning	DIU	UFR	104 h	1 180 €	-
Imagerie nephro-urologique morphologique, fonctionnelle et interventionnelle - DIU	DIU	UFR	80 h	1 230 €	-
Immunopathologie - DIU	DIU	UFR	96 h	1 420 €	700 €
Investigateur en recherche clinique - DIU	DIU	UFR	56 h	1 490 €	1 420 €
Le sommeil et sa pathologie - DIU (formation sur 2 ans) (900€ la 1ère année + 500€ la 2e année)	DIU	UFR	104 h	1 400 €	-
Médecine et biologie de la reproduction - DIU	DIU	UFR	60 h	1 400 €	-
Microchirurgie expérimentale et anatomie chirurgicale appliquée - DU	DU	UFR	87 h	3 810 €	-
Prévention et prise en charge des infections ostéo-articulaires - DIU	DIU	UFR	64 h	2 000 €	950 €
Recherche clinique - DIU	DIU	UFR	56 h	1 490 €	1 420 €
Réhabilitation de l'audition - DIU	DIU	UFR	48 h	1 070 €	790 €
Rythmologie et stimulation cardiaque - DIU (formation sur 2 ans)	DIU	UFR	60 h	3 040 €	2 480 €
Sénologie et pathologie mammaire - DIU	DIU	UFR	70 h	1 250 €	-
Surface oculaire - DIU	DIU	UFR	44 h	870 €	680 €
Techniques ultra-soniques en anesthésie-réanimation (TUSAR) / Module cardiovasculaire - DIU	DIU	UFR	82 h	1 520 €	1 240 €
Transplantation d'organes - DIU	DIU	UFR	60 h	980 €	700 €

pas accès à la
commission
d'aide

formations accueillant principalement des stagiaires de formation continue, et gérées par la FOCAL

Diplôme d'Etat					
Diplôme d'Etat avec grade de Master - Infirmier Pratique Avancée (DE-IPA) (1ère année)		SCFC	469 h	5 000 €	-
Diplôme d'Etat avec grade de Master - Infirmier Pratique Avancée (DE-IPA) (2e année)		SCFC	469 h	5 500 €	-
Capacités, AU, DU, DIU					
Approche des innovations numériques et technologies en gérontologie -DU	DU	SCFC	118 h	1 870 €	-
Autisme et Troubles du NeuroDéveloppement : de l'enfant à tous les âges de la vie - DIU	DIU	SCFC	80 h	1 950 €	-
Bégaïement et bredouillement, approches actuelles - DU	DU	SCFC	100 h	1 800 €	-
Cardiologie pédiatrique et congénitale - DIU	DIU	SCFC	105 h 95 h	1 200 €	-
Chirurgie ambulatoire - DIU	DIU	SCFC	74 h	1 600 €	-
Coordination en gérontologie - DIU	DIU	SCFC	131 h	1 950 €	-
Échographie d'acquisition - DIU	DIU	SCFC	variable	1 170 €	900 €
Echographie et techniques ultra-sonores - DIU	DIU	SCFC	variable	1 170 €	900 €
Echographie en gynécologie obstétrique - DIU	DIU	SCFC	100 h	1 660 €	-
Echographie pour les chirurgiens du membre supérieur - DIU (pas d'inscription à Tours en 2025-26)	DIU	SCFC	36 h	1 240 € 1 320 €	-
Echographie pour les chirurgiens et les traumatologues du sport du membre inférieur - DIU	DIU	SCFC	92 h	1 250 € 1 320 €	-
Education pour la santé / Education thérapeutique - DU	DU	SCFC	144 h	2 130 €	1 060 €
Entretien motivationnel dans le soin - DU	DU	SCFC	64 h	1 300 €	-
Expertise médicale du dommage corporel - DU	DU	SCFC	74 h	1 560 €	-
Expertise Psychiatrique - DU	DU	SCFC	72 h	1 750 €	-
Formation à la simulation en sciences de la santé - AU	AU	SCFC	35 h	1 250 €	730 €
Francophone Prévention-réadaptation cardiovasculaires en Tunisie - DU	DU	SCFC	67 h	1 660 €	-
Hygiène hospitalière (médecins) - DIU et AU Hygiène hospitalière (infirmiers, techniciens...) 1ère année	DIU	SCFC	87 h	1 180 €	880 €
Hygiène hospitalière (infirmiers, techniciens...) 2ème année - DIU	DIU	SCFC	50 h	870 €	680 €
Hypnose médicale - DU (formation sur 2 ans)	DU	SCFC	126 h	3 110 €	-
Hypnose en santé - DU (formation sur 2 ans)					-
Initiation à la réflexion éthique dans la pratique soignante - DU	DU	SCFC	96 h	1 560 €	880 €
Initiation à la réflexion éthique dans les pratiques de soins et d'accompagnement - DU					-
Les maladies du neurone moteur - DU	DU	SCFC	92 h	1 300 €	-
Médecine de la personne âgée - DIU	DIU	SCFC	122,5 h	1 760 €	-
Médecine Manuelle - ostéopathie médicale sur 3 ans - DIU (formation sur 3 ans)	DIU	SCFC	458 h 446 h	4 500 € 3 600 €	-
3e année seule pour les diplômés du DIU en 2 ans de l'université de Tours			155 h	2 500 €	-
			93 h	2 000 €	-

pas accès à la
commission
d'aide

Neurologie nucléaire diagnostique et thérapeutique	DIU	SCFC	94 h	1 570 €	-
Alimentation et santé - DU	DU	SCFC	82 h	1 760 €	1 040 €
Nutrition, alimentation- santé - DIU	DIU				
Pathologie de la muqueuse buccale - DIU	DIU	SCFC	63 h	1 510 €	-
Pédagogie médicale - DIU	DIU	SCFC	77 h	1 600 €	-
Pédagogie en santé - DIU					-
Perturbateurs endocriniens et 1 000 premiers jours - DU	DU	SCFC	32 h	850 €	
Physiologie, médecine et traumatologie du sport - DIU	DIU	SCFC	70 h	1 560 €	-
Prévention-réadaptation et éducation thérapeutique dans les pathologies cardiovasculaires - DIU	DIU	SCFC	99 h	1 760 €	1 330 €
Addictologie - troubles de l'usage de l'alcool - DIU	DIU	SCFC	100 h	1 560 €	1 090 €
Prise en charge des addictions : généralités, spécificités du trouble de l'usage de l'alcool - DIU			93 h	1 700 €	
Psychiatrie générale - DU (formation sur 3 ans)	DU	SCFC	217 h	8 360 €	-
Psychopathologie de la personne âgée - DIU	DIU	SCFC	70 h	1 400 €	770 €
Psychopathologie de la personne âgée du Grand Ouest - DIU			77 h	1 800 €	
Réadaptation respiratoire du Grand Ouest - DIU	DIU	SCFC	125 h	2 250 €	-
Santé sexuelle - DU	DU	SCFC	92 h	1 800 €	-
			107 h		
Simulation en sciences de la santé avec application à la périnatalité et à la pédiatrie - DIU	DIU	SCFC	122 h	2 050 €	-
Soins infirmiers en réanimation médicale - DIU	DIU	SCFC	84 h	1 220 €	880 €
Soins continus - DU (1ère année du DIU Soins Palliatifs et d'Accompagnement)	DU	SCFC	129 h	2 380 €	980 €
Soins palliatifs et d'accompagnement - DIU (1 an, après avoir validé le DU Soins continus)	DIU	SCFC	91 h	1 550 €	560 €
Tabacologie et aide au sevrage tabagique - DIU	DIU	SCFC	60 h	1 250 €	880 €
Troubles du comportement alimentaire - DIU	DIU	SCFC	88 h	1 700 €	1 050 €
Troubles du spectre de l'autisme chez l'adulte - aspects médicaux et scientifiques - DIU	DIU	SCFC	108 h	1 350 €	-
FORMATIONS NON DIPLOMANTES					
Accompagnement des personnes autistes : 3 jours		SCFC	23 h	880 €	-
Echelle des Particularités Sensori-psychomotrices dans l'autisme (EPSA)		SCFC			
Compréhension des concepts et illustrations cliniques : 2 jours			14 h	680 €	-
Maîtrise et mise en pratique de l'outil : 1 jour			7 h	340 €	
S'approprier les principes de l'accompagnement professionnel selon la méthode IPS		SCFC	21 h	800 €	-
Thérapie d'échange et de développement (TED)		SCFC			
Initiation théorique : 2 jours			14 h	680 €	-
Formation à la pratique : 1 jour			7 h	340 €	
Formation spécifique des personnes pratiquant des procédures expérimentales - Module de base appliquant		SCFC	21 h	600 €	-
Formation spécifique des personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales - Module de base concepteur		SCFC	26 h	760 €	-
Formation réglementaire des personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales - Module Rongeurs lapins		SCFC	33 h	1 400 €	-

pas accès à la
commission
d'aide

UFR Odontologie					
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT	
formations accueillant principalement des stagiaires de formation continue, et gérées par la FOCAL					
Capacités, AU, DU, DIU					
Orthopédie dento-maxillo-faciale - DU (formation sur 2 ans)	SCFC	331 h	14 000 €		-
FORMATIONS NON DIPLOMANTES					
Le traitement endodontique en toute sécurité	SCFC	7 h	650 €		-

pas accès à la
commission
d'aide

UFR ASH

FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
formations accueillant principalement des étudiants, et gérées par l'UFR				
Diplôme d'Université				
Ethnomusicologie - DU	UFR	96 h	1 990 €	NA
Guide conférencier - Développement et protection du patrimoine culturel - DU	UFR	328 h	3 110 €	NA
Jazz et cultures musicales - DU	UFR	96 h	1 990 €	NA
Musicien intervenant (DUMI) - DU (formation sur deux ans)	UFR	1215 h	2 070 €	850 €
Musicien intervenant (DUMI) - DU (formation sur 3 ans)	UFR	960 h	3 110 €	1 280 €

pas ouvert

pas ouvert

pas ouvert

pas accès à la
commission
d'aide

formations accueillant principalement des stagiaires de formation continue, et gérées par la FOCAL

Diplôme d'Université				
Case Management - Réussir ensemble l'accompagnement des parcours "complexes" - DU	SCFC	150 h	2 390 €	1 090 €
Clinique des violences sexuelles et psychotraumatologie - DU	SCFC	70 h	1 350 €	940 €
Histoire de vie en recherche et formation (DU HIRVIF) : approche expérientielle, recherche bibliographique - DU	SCFC	168 h	2 900 €	1 450 €
La musique et le tout petit, la musique l'enfant en situation de handicap - DU	SCFC	120 h	1 970 €	880 €
Pair-aidance croisée : théories et pratiques situées	SCFC	87 h	1 560 €	880 €
Patrimoine régional et médiation - DU	SCFC	78 h	1 560 €	780 €
Philosophie de l'Education et Pédagogie Contemporaine (PEPC) - DU	SCFC	99 h	1 450 €	990 €
Psychologie positive : santé, bien-être, qualité de vie - DU	SCFC	112 h	2 060 €	990 €
Techniques Projectives (DUTP) - Enfant et adolescent - DU	SCFC	116 h	1 660 €	830 €
Techniques Projectives (DUTP) - Adulte et personne âgée - DU	SCFC	116 h	1 660 €	830 €
MASTERS EN GROUPE SPECIFIQUE				
Master 2 - Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes (SIFA)	SCFC	300 h	6 210 €	3 210 €
Master 2 - Ingénierie et Fonctions d'ACcompagnement en Formation (IFAC)	SCFC	300 h	6 210 €	3 210 €

pas accès à la
commission
d'aidepas accès à la
commission
d'aide

UFR DESS				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
formations accueillant principalement des étudiants, et gérées par l'UFR				
FORMATION NON DIPLOMANTE				
Préparation aux concours des 3 fonctions publiques	UFR		680 €	-

formations accueillant principalement des stagiaires de formation continue, et gérées par la FOCAL				
Diplôme d'Université				
Médiation et gestion des conflits - DU	SCFC	175 h	3 940 €	2 340 €
Psychocriminologie - DU	SCFC	84 h	1 700 €	-

suppression du TR et
accès à la
commission d'aide

IAE				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES		
formations accueillant principalement des étudiants, et gérées par l'UFR				
Diplôme d'Université et Diplôme d'Etat				
Diplôme d'établissement d'étudiant entrepreneur (D2E)	UFR	62 h	1 950 €	-
DU Management spécialisé	UFR	70 h	1 950 €	-

suppression du TR et
accès à la
commission d'aide

formations accueillant principalement des stagiaires de formation continue, et gérées par la FOCAL				
Diplôme d'Université				
Qualité de vie, Conditions de travail et inclusion – DU		91 h	1 950 €	-
Manager inclusif et qualité de vie, conditions de travail - DU				
MASTERS EN GROUPE SPECIFIQUE				
Master 2 - Management des PME et entrepreneuriat	SCFC	399 h	7 950 €	5 600 €
Master 2 - Management de la qualité et des projets	SCFC	435 h	7 950 €	5 600 €
Master 2 - Management stratégique des entreprises	SCFC	392 h	7 950 €	5 600 €

suppression du TR et
accès à la
commission d'aide

pas accès à la
commission d'aide

UFR Lettres et Langues				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
formations accueillant principalement des stagiaires de formation continue, et gérées par la FOCAL				
DAEU				
DAEU A - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires option A (littéraire)	SCFC	330 h 300 h	1 350 €	550 €
A partir de la seconde année, inscription possible par matière				
- 1 matière (entre 60 et 90h, selon la matière)	SCFC		480 €	280 €
- 2 matières	SCFC		780 €	390 €
- 3 matières	SCFC		1 080 €	480 €
DAEU - Personnel de l'université	SCFC	330 h 300 h	550 €	
DAEU - Détenus	SCFC		550 €	
DAEU "Consortium SONATE" (en distanciel)				
DAEU A en distanciel au sein du consortium national SONATE	SCFC	340 h 300 h	1420 h 1425 h	-
Inscription partielle (pour passage du DAEU sur plusieurs sessions), forfait + matière choisie				
forfait			170 € 175 €	
1 matière obligatoire		100 h	400 €	
1 matière optionnelle		50 h	200 €	
Réinscription redoublant (AVEC tutorat), forfait + matière choisie				
forfait			170 € 175 €	
complet		340 h	600 €	
1 matière obligatoire		100 h	300 €	
1 matière optionnelle		50 h	150 €	
Réinscription redoublant (SANS tutorat et limité à 3 matières), forfait + matière choisie				
forfait			170 € 175 €	
1 matière obligatoire		100 h	100 €	
1 matière optionnelle		50 h	50 €	
Inscription remise à niveau (SANS tutorat et sans examen), forfait + matière choisie				
forfait			170 € 175 €	
1 matière (obligatoire ou optionnelle)		50h/100H	100 €	
Inscription remise à niveau (AVEC tutorat et passage d'examen, relevé de notés sans délivrance de diplôme), forfait + matière choisie				
forfait			175 €	
1 matière (obligatoire)		100h	400 €	
1 matière (optionnelle)		50h	200 €	
Formation non diplômante				
Littérature pour la jeunesse : initiation à l'analyse d'albums pour enfants (FOAD)	SCFC		450 €	

pas accès à la
commission
d'aide

UFR Sciences et Techniques

FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
DAEU				
DAEU B - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires option B (scientifique)	SCFC	330h 300 h	1 350 €	550 €
A partir de la seconde année, inscription possible par matière				
- 1 matière (entre 60 et 90h, selon la matière)	SCFC		480 €	280 €
- 2 matières	SCFC		780 €	390 €
- 3 matières	SCFC		1 080 €	480 €
DAEU - Personnel de l'université	SCFC	330h 300 h	550 €	
DAEU - Détenus	SCFC		550 €	
DAEU "Consortium SONATE" (en distanciel)				
DAEU B en distanciel au sein du consortium national SONATE	SCFC	340h 300 h	1420h 1425 h	-
Inscription partielle (pour passage du DAEU sur plusieurs sessions), forfait + matière choisie				
forfait			170-€ 175 €	
1 matière obligatoire		100 h	400 €	
1 matière optionnelle		50 h	200 €	
Réinscription redoublant (AVEC tutorat), forfait + matière choisie				
forfait			170-€ 175 €	
complet		340 h	600 €	
1 matière obligatoire		100 h	300 €	
1 matière optionnelle		50 h	150 €	
Réinscription redoublant (SANS tutorat et limité à 3 matières), forfait + matière choisie				
forfait			170-€ 175 €	
1 matière obligatoire		100 h	100 €	
1 matière optionnelle		50 h	50 €	
Inscription remise à niveau (SANS tutorat et sans examen), forfait + matière choisie				
forfait			170-€ 175 €	
1 matière (obligatoire ou optionnelle)		50h/100H	100 €	
Inscription remise à niveau (AVEC tutorat et passage d'examen, relevé de notés sans délivrance de diplôme), forfait + matière choisie				
forfait			175 €	
1 matière (obligatoire)		100h	400 €	
1 matière (optionnelle)		50h	200 €	

pas accès à la commission d'aide

Diplôme d'Université

Innovation en biotechnologie pour la santé - DU	SCFC	108 h	2 025 €	-
---	------	-------	---------	---

UFR Sciences pharmaceutiques

FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
Diplôme d'Université				
Petit Appareillage orthopédique à l'officine - DU	SCFC	120 h	1 550 €	-
Phytothérapie et aromathérapie - DU	SCFC	102 h	1 510 €	-
Pratiquer la pharmacie clinique à l'officine et à l'hôpital - DU	SCFC	91 h	1 950 €	-
Reconversion à la pratique de l'exercice officinal - DU (100h à 120h maxi)	SCFC	120 h	2 180 €	-

pas accès à la commission d'aide

CESR

FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
FORMATIONS NON DIPLOMANTES				
Initiation à l'encodage XML-TEI des textes patrimoniaux	SCFC	21 h		
- établissement public et Pôle emploi (AIF)			730 €	-
- personnel université de Tours			380 €	-

pas accès à la commission d'aide

CUEFFE

FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
Diplôme d'Université				
DUEF (1 semestre)	UFR	240 h	2 070 €	-
DUEF (1 an)	UFR	480 h	3 210 €	-
Accompagnement en langues				
Frais forfaitaires			340 €	340 €
+ Coût par tranche de 24h d'accompagnement		24 h	130 €	130 €
+ Coût par tranche de 24h d'accompagnement dans le cadre d'une 2nd inscription		24 h	70 €	70 €

suppression du TR et accès à la commission d'aide

POTE et SEF

FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
------------	----------------------	-------------	--------------	--------------

IUT de Tours				
FORMATIONS	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
Diplôme d'Université				
DUCG (en 1 an) préparant au Diplôme de Comptabilité Générale (DCG)	IUT	910 h	7 160 € 7 800 €	3 510 € 3 870 €
DUCG allégé pour les titulaires du BUT GEA (en 1 an) préparant au Diplôme de Comptabilité Générale (DCG)	IUT	505 h	4 330 €	2 150 €
Tarif à l'UE				
DUCG UE1 : Droit des sociétés (DCG UE2)	IUT	124 h	1 200 €	-
DUCG UE2 : Droit fiscal (DCG UE4)	IUT	124 h	1 200 €	-
DUCG UE3 : Comptabilité approfondie (DCG UE10)	IUT	127 h	1 270 €	-
DUCG UE4 : Finance (DCG UE6)	IUT	83 h	840 €	-
DUCG UE5 : Anglais (DCG UE12)	IUT	54 h	600 €	-
DUCG UE6 : Droit social (DCG UE3)	IUT	110 h	1 090 €	-
DUCG UE7 : Management (DCG UE7)	IUT	144 h	1 450 €	-
DUCG UE8 : Contrôle de gestion (DCG UE11)	IUT	144 h	1 450 €	-
DUCG (en 2 ans) préparant au Diplôme de Comptabilité Générale (DCG) (1 ^{ère} année)	IUT	485 h	4 080 € 4 500 €	2 270 € 2 500 €
DUCG (en 2 ans) préparant au Diplôme de Comptabilité Générale (DCG) (2 ^e année)	IUT	425 h	4 080 € 3 950 €	2 270 € 2 200 €
Préparation au Diplôme Supérieur de Comptabilité Générale (DSCG)	IUT		9,15 €/h	-
DU Journalisme multimedia	IUT	201 h	6 680 €	5 130 €
DU Journalisme multimedia (UE1)	IUT	45 h	1 510 €	-
DU Journalisme multimedia (UE2)	IUT	36 h	1 510 €	-
DU Journalisme multimedia (UE3)	IUT	60 h	2 020 €	-
DU Journalisme multimedia (UE4)	IUT	60 h	2 020 €	-
Formations non diplômantes				
formation courte intra-entreprise (en entreprise)	IUT	1 h	75 €	
formation courte intra-entreprise (en salle classique)	IUT	1 h	90 €	
formation courte intra-entreprise (en salle informatique)	IUT	1 h	110 €	
formation courte intra-entreprise (en studio)	IUT	1 h	130 €	
développements des cellules robotisées	IUT	35 h	4 660 €	NA
formation courte groupe spécifique	IUT	1 h	80 €	NA
formation courte stagiaire unique	IUT	1 h	180 €	NA
formation courte en insertion	IUT	1 h	50 €	NA
guide composteur	IUT	18 h	520 €	170 €
référents de site	IUT	7 h	190 €	60 €
expérimentation animale LP	IUT	32 h	190 €	-
expérimentation animale BUT	IUT	25 h	130 €	-
Eduquer aux media et à l'information (EMI)	IUT	80 h	4 160 €	-

pas accès à la
commission
d'aide

pas accès à la
commission
d'aide

Les tarifs pour les insertions en BUT et LP sont ceux indiqués en début de document, dans le paragraphe "en insertion".

VAE

VAE (dont IUT de Tours et de Blois)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT
Dossier de recevabilité (livret 1)		90 €	90 €
- Jury et accompagnement			
DUT, BUT, Licence et Licence pro		3 500 €	2 500 €
Master		3 500 €	2 500 €
Titre d'Ingénieur		3 500 €	2 500 €
DUMI		1 740 €	1 140 €
- Jury sans accompagnement			
DUT, BUT, Licence et Licence pro		2 500 €	1 500 €
Master		2 500 €	1 500 €
Si validation partielle - 2ème passage devant jury et inscription en formation			
- Forfait stagiaire		350 €	350 €
+ coût proportionnel à la durée de la formation		taux horaire de la formation	taux horaire de la formation

pas accès à la commission d'aide

Annexe au document unique tarifaire de l'offre de formation continue

I. Modalité de calcul des frais de formation continue pour le financeur ou le stagiaire

I.1. Modalité de calcul des frais de formation en cas de prise en charge financière PARTIELLE

Dans le cas très fréquent d'une prise en charge partielle des frais de formation, le stagiaire bénéficie d'une réduction des frais restant à sa charge, quels que soient les tarifs normaux et réduits. Le principe est le suivant : en cas de prise en charge de 30% des frais de formation (calculée par rapport au tarif normal), reste à la charge du stagiaire 70%, mais cette fois appliqué sur le tarif réduit.

Ce principe encourage le stagiaire à explorer toutes les pistes de prise en charge, voire à les ajouter.

Dans le cas où le reste à charge pour le stagiaire AVANT calcul est inférieur au minimum de facturation défini dans le paragraphe I.2, l'université renonce à facturer ce montant dès lors que :

- la prise en charge par le tiers est supérieure à 80% du tarif normal
- et le reste à charge pour le stagiaire AVANT calcul du tarif mixte est inférieur au montant minimum défini au paragraphe I.2

I.2. Modalité de calcul des frais de formation continue en cas de REINSCRIPTION

Dans le cas où le stagiaire n'a pas validé l'ensemble du diplôme à l'issue de la période du contrat ou de la convention de formation et qu'il souhaite se représenter aux épreuves, un nouveau contrat ou une nouvelle convention doivent être établis. Le montant des frais de formation, mentionné dans ce nouveau contrat ou cette nouvelle convention, correspond au prorata des heures de formation de(s) UE non validée(s), avec un minimum égal au coût forfaitaire administratif (document unique tarifaire). Si aucune heure de formation n'est dispensée (en cas de soutenance de mémoire par exemple), un montant minimum est facturé, correspondant à un coût forfaitaire administratif.

I.3. Modalité de calcul des frais de formation continue en cas d'INSCRIPTION AU MODULE

Depuis 2013-2014, un stagiaire peut s'inscrire pour suivre uniquement une partie d'une formation (LMD uniquement), sans VAP, sans examen, mais seulement après un entretien de positionnement avec un référent pédagogique pour vérifier l'adéquation entre le besoin de formation et le contenu de la formation. Un contrat ou une convention de formation sont établis indiquant le montant des frais de formation, proportionnels aux nombres d'heure à suivre par le stagiaire + un forfait pour frais administratif (cf document unique tarifaire).

I.4. Modalité de calcul des tarifs HORAIRES de formation continue

Le tarif horaire d'une formation, souvent utilisé par les financeurs dans leur dossier de demande de prise en charge, doit être arrondi au centième, *a fortiori* dans la plateforme de dématérialisation de Pôle emploi. Par souci de simplicité, l'arrondi sera toujours supérieur, quitte à ce que le tarif global de la formation, calculé à partir du tarif horaire, soit légèrement supérieur au tarif qui fait l'objet de la délibération du Conseil d'Administration.

Exemple : pour une formation de 480h à 3 100€, le tarif horaire de 6,45833333€. Arrondi au centième supérieur, le tarif horaire devient 6,46€/h, ce qui fait un tarif de la formation, dans le cas d'une prise en charge horaire, de 3 100,80€.

I.5. Modalité de calcul des frais de formation dans le cadre du Développement Professionnel Continu (DPC)

Les tarifs de prise en charge des actions de "DPC" pour les professionnels de santé libéraux sont déterminés chaque année suivant la profession, la durée de formation, la formation en présentielle, en non présentielle ou mixte par l'Agence Nationale de développement Professionnel Continu (ANDPC).

Commission des moyens du 25 avril 2025

Conseil d'administration du 5 mai 2025

Avis N°2025_16

Objet : Création d'une nouvelle formation courte « Le traitement endodontique en toute sécurité »

Références : AD7

- Grille de coûts - Pièce 30
- Détail de la formation proposée- Pièce 31

Exposé de la décision :

Création d'une nouvelle formation courte « Le traitement endodontique en toute sécurité » dont le but est la consolidation des connaissances et pratiques en endodontie relatives au traitement endodontique initial

Proposition(s) de décision soumise à la commission :

Avis favorable à l'ouverture de la formation au tarif de 650 €.

Avis de la commission :

Approbation à l'unanimité

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION À L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Intitulé du diplôme	Tarif Normal FC	Tarif Réduit	Tarif 3 FI
Le traitement endodontique en toute sécurité - Nb de stagiaires minimum	650 €		
Nbre stagiaires	15		
Nbre total stagiaires		15	
Tarif moyen		650	
Formation sur une année complète (oui/non)		non	
Formation exclusivement hors des locaux de l'UT (oui/non)		non	

CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL **9 750 €**

COÛTS DIRECTS

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation	Zones à renseigner
- Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés		302 €/h	- €	
- Maîtres de conférences et assimilés		201 €/h	- €	
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €	
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €	
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €	
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires	3 h	124 €/h	372 €	
- Vacataires non fonctionnaires	4 h	61 €/h	244 €	
- Vacataires fonctionnaires		46 €/h	- €	
- Autres (honoraires de formation...)			- €	
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €	
Indemnités			- €	
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	7 h	88 €/h	615,59 €	

COÛTS ADDITIONNELS DE PERSONNEL FORMATION (heures co-animées ou de suivi individuel ou des options)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités et assimilés dont PU-PH		302 €/h	- €
- Maîtres de conférences et assimilés dont MCU-PH		201 €/h	- €
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires	8 h	124 €/h	991 €
- Vacataires non fonctionnaires	3 h	61 €/h	183 €
- Vacataires fonctionnaires		46 €/h	- €
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	11 h		1173,89 €

Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DIU comprenant des heures de formation dispensées par une autre université)	Nombre d'heures de formation	Coût total des heures de formation pour l'UT
- nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI		
- nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement		
- autre :		
TOTAL	0 h	

TOTAUX	nb heures de formation (pour l'apprenant)	7 h	1 789,48 €
	nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours	18 h	
	nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)	18 h	

COÛTS SPECIFIQUES

Kit pédagogique		
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)		5 950 €
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)		150 €
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)		120 €
Reversement partenaire		
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES		6 220 €

I - TOTAL COÛTS DIRECTS	8 009 €
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)	18%
	1 741 €

COÛTS INDIRECTS (calculés à partir de la "connaissance des coûts des activités")

COÛTS DE SOUTIEN				
	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût à l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)
- Appui à la formation	440,73 €	- €	34,56 €	241,91 €
- Documentation	299,27 €	- €	23,47 €	164,27 €
- Valorisation et appui à la recherche	80,12 €	- €	6,28 €	43,98 €
- Vie étudiante	137,60 €	- €	10,79 €	75,53 €
TOTAL COÛTS DE SOUTIEN	957,73 €	- €	75,10 €	525,69 €

COÛTS DE SUPPORT				
	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total	Coût à l'heure de formation	Coût total
- Gouvernance, pilotage, gestion	1 118,52 €	- €	87,71 €	613,95 €
- Patrimoine immobilier	237,85 €	- €	18,65 €	130,55 €
- Système d'information et numérique	253,59 €	- €	19,88 €	139,19 €
TOTAL COÛTS DE SUPPORT	1 609,96 €	- €	126,24 €	883,70 €

III1 - TOTAL COÛTS INDIRECTS	- €	1 409,39 €
-------------------------------------	------------	-------------------

III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (III1 ou III2)	9 418,87 €
MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0)	3%
	331,13 €

Chiffes clés / stagiaire	
Coûts complets	627,92 €
dont coûts directs	533,97 €
dont coûts indirects	93,96 €
Coût complets de l'heure de formation	1345,552283
Marge sur coûts directs	116,03 €
en % du tarif de vente	18%
Marge sur coûts complets	22,08 €
en % du tarif de vente	3%
Nombre minimum de stagiaires	15
Tarif minimum	628,00 €

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION À L'UNIVERSITÉ DE TOURS

	Tarif Normal FC	Tarif Réduit	Tarif 3 FI
Intitulé du diplôme	Le traitement endodontique en toute sécurité - Nb de stagiaires maximum		
	650 €		
Nbre stagiaires	22		
Nbre total stagiaires		22	
Tarif moyen		650	
Formation sur une année complète (oui/non)		non	
Formation exclusivement hors des locaux de l'UT (oui/non)		non	

CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL

14 300 €
COÛTS DIRECTS

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation	Zones à renseigner
- Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés		302 €/h	- €	
- Maîtres de conférences et assimilés		201 €/h	- €	
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €	
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €	
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €	
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires	3 h	124 €/h	372 €	
- Vacataires non fonctionnaires	4 h	61 €/h	244 €	
- Vacataires fonctionnaires		46 €/h	- €	
- Autres (honoraires de formation...)			- €	
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €	
Indemnités				
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	7 h	88 €/h	615,59 €	

COÛTS ADDITIONNELS DE PERSONNEL FORMATION (heures co-animées ou de suivi individuel ou des options)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités et assimilés dont PU-PH		302 €/h	- €
- Maîtres de conférences et assimilés dont MCU-PH		201 €/h	- €
- Professeurs agrégés et assimilés		217 €/h	- €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		173 €/h	- €
- Doctorants contractuels		93 €/h	- €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires	8 h	124 €/h	991 €
- Vacataires non fonctionnaires	3 h	61 €/h	183 €
- Vacataires fonctionnaires		46 €/h	- €
- Si statut inconnu (Coût moyen)		201 €/h	- €
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	11 h		1173,89 €

Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DIU comprenant des heures de formation dispensées par une autre université)	Nombre d'heures de formation	Coût total des heures de formation pour l'UT
- nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI		
- nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement		
- autre :		
TOTAL	0 h	

TOTAUX	nb heures de formation (pour l'apprenant)	nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours	nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)	
		7 h	18 h	1 789,48 €
		18 h	18 h	

COÛTS SPECIFIQUES

Kit pédagogique		
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)		7 200 €
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)		220 €
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)		120 €
Reversement partenaire		
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES		7 540 €

I - TOTAL COÛTS DIRECTS	9 329 €
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)	35% 4 971 €

COÛTS INDIRECTS (calculés à partir de la "connaissance des coûts des activités")

COÛTS DE SOUTIEN				
	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût à l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)
- Appui à la formation	440,73 €	- €	34,56 €	241,91 €
- Documentation	299,27 €	- €	23,47 €	164,27 €
- Valorisation et appui à la recherche	80,12 €	- €	6,28 €	43,98 €
- Vie étudiante	137,60 €	- €	10,79 €	75,53 €
TOTAL COÛTS DE SOUTIEN	957,73 €	- €	75,10 €	525,69 €

COÛTS DE SUPPORT				
	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total	Coût à l'heure de formation	Coût total
- Gouvernance, pilotage, gestion	1 118,52 €	- €	87,71 €	613,95 €
- Patrimoine immobilier	237,85 €	- €	18,65 €	130,55 €
- Système d'information et numérique	253,59 €	- €	19,88 €	139,19 €
TOTAL COÛTS DE SUPPORT	1 609,96 €	- €	126,24 €	883,70 €

II1 - TOTAL COÛTS INDIRECTS	- €	1 409,39 €
------------------------------------	------------	-------------------

III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II1 ou II2)	10 738,87 €
MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0)	25% 3 561,13 €

Chiffes clés / stagiaire	
Coûts complets	488,13 €
dont coûts directs	521,30 €
dont coûts indirects	93,96 €
Coût complets de l'heure de formation	1318,409426
Marge sur coûts directs	128,70 €
en % du tarif de vente	20%
Marge sur coûts complets	34,74 €
en % du tarif de vente	5%
Nombre minimum de stagiaires	15
Tarif minimum	616,00 €

Proposition d'une nouvelle formation courte

« Le traitement endodontique en toute sécurité »

- **Analyse des besoins :**

Les praticiens se sentent souvent fragiles face aux actes d'endodontie, qu'ils soient diplômés des UFR en France ou d'école à l'étranger. Un groupement de centre de santé a contacté l'UFR d'odontologie de Tours à la fin d'une formation précédente.

- **Introduction :**

L'endodontie contemporaine a énormément évolué : préservation pulpaire, instrumentation, techniques d'obturations, aides optiques, micro-chirurgie, imagerie, activation des solutions d'irrigation, etc.. Sa place dans les traitements restaurateurs et prothétiques est centrale : sans traitement endodontique réussi, pas de chance de succès. Pour de nombreux praticiens, les thérapeutiques endodontiques sont une source d'incertitude et de stress (ai-je bien fait le diagnostic, comment savoir si je réalise la procédure convenablement, comment être sûr de la qualité de mon obturation ?). Pourtant, en maintenant une démarche clinique rigoureuse, jamais les traitements endodontiques n'ont été aussi sûrs. C'est une thérapeutique avec un taux de survie très élevé (de plus de 90 %), équivalente si ce n'est préférable aux implants.

- **Objectifs :**

- Consolider les connaissances et pratiques en endodontie relatives au traitement endodontique initial.

- **Public visé :**

- Chirurgiens-dentistes libéraux, chirurgiens-dentistes salariés.

- **Contenu pédagogique :** c.f. ANNEXE

- **Méthodes pédagogiques :**

- Pédagogie active (outils interactifs, analyses de cas, reconstitution de procédures cliniques, exposés interactifs, rappels cognitifs, briefing et synthèses) et simulation médicale (traitement sur simulateur dentaire).

- **Compétences attendues :**

- Poser un diagnostic pulpaire en respectant une démarche clinique rationnelle ;

- Identifier les indications et contre-indications les plus fréquentes aux traitements endodontiques ;
- Décrire l'intérêt et les principes des principales techniques de préparation canalaires (manuelles et mécanisées) ;
- Mettre en place une digue dentaire étanche ;
- Réaliser une cavité d'accès optimale ;
- Décrire les principales techniques de désinfection canalair (irrigation, activation).

- **Nom du responsable pédagogique :**

- Dr Guillaume Savard (MCU associé)

- **Noms des Intervenants :**

- Dr Carol Moussa (MCU associée), Dr Guillaume Savard, Dr Marion Mégly (praticienne libérale)

- **Durée :**

- 7 heures

- **Groupe :**

- min / max : 15 à 22 participants

- **Mise en œuvre prévisionnelle :**

- Septembre 2025 (à confirmer)

- **Validation :**

- Évaluation en fin de formation et attestation de formation

- **Organisation de la formation :**

- La formation est organisée sur une journée. La matinée est consacrée à des objectifs plus cognitifs et se déroule en salle de cours. L'après-midi est centré sur des compétences procédurales et se déroule dans la salle de simulation de l'UFR d'odontologie.

- **Tarif de la formation :**

- 650 euros

ANNEXE

Formation continue en odontologie	
Endodontie	Journée 1 : le traitement endodontique en toute sécurité
Responsable : Dr Guillaume Savard Maximum : 22 participants Durée : 1 journée (7h)	Intervenants : Drs Carol Moussa, Marion Mégly, Guillaume Savard.

Finalité de la formation :

- Consolider les connaissances et pratiques en endodontie relatives au traitement endodontique initial.

Objectifs pédagogiques :

- Poser un diagnostic pulpaire en respectant une démarche clinique rationnelle ;
- Identifier les indications et contre-indications les plus fréquentes aux traitements endodontiques ;
- Décrire l'intérêt et les principes des principales techniques de préparation canalaires (manuelles et mécanisées) ;
- Mettre en place une digue dentaire étanche ;
- Réaliser une cavité d'accès optimale ;
- Décrire les principales techniques de désinfection canalair (irrigation, activation).

PROGRAMME	Journée 1 : le traitement endodontique en toute sécurité	
Accueil et connaissances antérieures (9h-10h)	Exercice interactif sur le diagnostic des pathologies pulpaires	UFR d'odontologie (Tours)
(10h-10h45)	Exposé et activité les indications et les contre-indications du traitement endodontique	
(11h-11h45)	Pause Activité de description des techniques de préparation canalair	
(11h45-12h30)	Micro-conférence sur l'irrigation en endodontie.	
	Pause méridienne	

PROGRAMME	Journée 1 : le traitement endodontique en toute sécurité	
Rappel cognitif & usage de la digue (14h-14h45)	Rappels sur les connaissances de la matinée Briefing : techniques de placement de la digue en endodontie	Salle de simulation (UFR d'odontologie Tours)
(14h45-15h) Mise en simulation clinique : préparation canalaire (15h-17h)	Micro-conférence sur les cavités d'accès : source principale d'échec. Réalisation d'un traitement endodontique (manuelle & rotation continue) Réalisation d'un traitement endodontique (manuelle & réciprocity)	
Évaluation (17h-17h30)	Évaluation des participants - attestation Évaluation de la formation	